

MAI 2011

PLAIDOYER POUR UN DIALOGUE QUÉBEC-ALBERTA

MICHEL KELLY-GAGNON

Président-directeur général de l'Institut économique de Montréal

GERMAIN BELZILE

Directeur de la recherche à l'Institut économique de Montréal

YOURI CHASSIN

Économiste à l'Institut économique de Montréal





1010, rue Sherbrooke O.,
bureau 930
Montréal (Québec)
H3A 2R7, Canada

Téléphone : (514) 273-0969
Télécopieur : (514) 273-2581
Site Web : www.iedm.org

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un organisme de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Par ses publications, ses interventions et ses conférences, l'IEDM alimente les débats sur les politiques publiques au Québec et partout au Canada en proposant des réformes créatrices de richesse et fondées sur des mécanismes de marché. Il n'accepte aucun financement gouvernemental.

Les opinions de l'auteur de la présente étude ne représentent pas nécessairement celles de l'IEDM ou des membres de son conseil d'administration. La présente publication n'implique aucunement que l'IEDM ou les membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

Infographie : Valna Graphisme & Impression
Couverture : Observ communication

© 2011 Institut économique de Montréal

ISBN 978-2-922687-30-9

Michel Kelly-Gagnon

Président-directeur général de l'Institut économique de Montréal

Germain Belzile

Directeur de la recherche à l'Institut économique de Montréal

Youri Chassin

Économiste à l'Institut économique de Montréal

Plaidoyer pour un dialogue Québec–Alberta

Les Cahiers de recherche de l'Institut économique de Montréal

•

Mai 2011

Table des matières

RÉSUMÉ	4
AVANT-PROPOS	6
PARTIE I.	
LE QUÉBEC ET L'ALBERTA : LA NÉCESSAIRE ALLIANCE POLITIQUE	8
1.1 L'évolution du fédéralisme	8
1.2 L'appui historique à une fédération décentralisée	11
1.3 Des exemples de coopération entre le Québec et l'Alberta	13
Conclusion	16
PARTIE II.	
LE QUÉBEC ET L'ALBERTA : UNE RELATION ÉCONOMIQUE MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUE	18
2.1 La prospérité albertaine profite au Québec	18
Des retombées positives au Québec	19
L'Alberta et les finances publiques	21
2.2 Le pétrole albertain ne nuit pas à l'économie du Québec	23
L'importance de la productivité	24
L'évolution de l'emploi manufacturier	26
Le dollar et le secteur manufacturier	27
2.3 Le pétrole va demeurer une ressource incontournable	28
Les perspectives du marché de l'énergie	28
Les énergies vertes comme solutions de rechange?	30
D'où viendra le pétrole nécessaire?	31
Conclusion	31
À PROPOS DES AUTEURS	33

Résumé

Ces dernières années, les relations parfois tendues, parfois fructueuses, entre le Québec et l'Alberta ont beaucoup retenu l'attention. Les enjeux soulevés par ces relations sont tous d'un intérêt certain pour l'avenir du Québec : péréquation, partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, avenir énergétique, changements climatiques, etc.

Malgré l'importance de ces questions, les relations du Québec avec l'Alberta n'ont jamais fait l'objet d'études approfondies. Et lorsqu'elles suscitent des déclarations de la part de personnalités publiques ou des analyses dans les médias, c'est souvent sur la base de fausses idées reçues ou de perceptions déformées.

L'objectif de ce cahier de recherche est d'offrir une meilleure compréhension des intérêts économiques et politiques que les deux provinces ont en commun.

La première partie se penche sur la nécessité pour le Québec et l'Alberta de s'allier dans le but de protéger l'autonomie des provinces au sein de la fédération canadienne. Le Québec a besoin d'alliés politiques ailleurs au Canada pour que cet objectif se réalise, dans le contexte où la vision centralisatrice du Canada est celle qui a eu le plus d'influence depuis le pacte fédératif de 1867. Parmi toutes les autres provinces, c'est en Alberta qu'on retrouve une position autonomiste qui se rapproche le plus de celle du Québec.

Après un survol de l'évolution du fédéralisme et des avantages économiques d'un fédéralisme décentralisé, l'auteur de cette partie explique pourquoi, pour des raisons très différentes, ces deux provinces sont celles qui s'opposent historiquement le plus à la vision d'un gouvernement central interventionniste et en



particulier aux ingérences du gouvernement fédéral dans les champs de compétence provinciale.

Il explore enfin quelques exemples historiques où le Québec et l'Alberta ont coopéré, ou raté une occasion de coopérer, notamment l'alliance qui a permis la réélection du gouvernement conservateur de Brian Mulroney en 1988 et la signature d'un accord de libre-

échange entre le Canada et les États-Unis, de même que l'épisode du Parti réformiste.

L'auteur conclut que le potentiel de faire avancer cette cause en combinant l'influence des deux provinces est bien présent. Les Québécois, et en particulier leurs élites politiques, ont intérêt à nourrir cette alliance et à la développer s'ils souhaitent qu'elle donne plus de résultats à moyen terme.

La seconde partie se penche sur les relations économiques entre les deux provinces. Après un rapide portrait du dynamisme exceptionnel de l'économie albertaine, les auteurs expliquent que la prospérité albertaine profite au Québec de diverses façons.

Au chapitre du commerce interprovincial, l'Alberta est le principal partenaire commercial du Québec après l'Ontario. Elle est la province canadienne qui a connu la croissance la plus importante de ses exportations interprovinciales au cours des six dernières années. Il apparaît donc important de renforcer les relations économiques entre le Québec et l'Alberta pour que les échanges avec cette province en croissance et offrant des occasions variées se multiplient.

L'Alberta est aussi la seconde destination en importance des Québécois qui émigrent dans une autre province et la deuxième province en

importance quant aux Canadiens venant s'établir au Québec. Cela inclut notamment les Québécois qui, après avoir vécu en Alberta, reviennent dans leur province d'origine avec leur bagage d'expériences, de contacts et d'idées qui contribueront à l'économie québécoise.

L'Alberta contribue largement au financement des programmes de redistribution de la richesse entre les provinces canadiennes par le biais des revenus qu'elle verse au gouvernement fédéral. La prospérité albertaine a non seulement un impact positif direct sur l'économie québécoise par le commerce, l'investissement et la mobilité des travailleurs, mais elle entraîne aussi des impacts indirects par le biais des programmes de redistribution fédéraux.

Les auteurs expliquent par ailleurs qu'il est erroné de prétendre que l'exploitation du pétrole albertain entraîne une « désindustrialisation » du Québec par son effet sur la valeur du dollar. En comparant la situation du Québec à celle d'autres régions du monde, on constate que l'emploi manufacturier diminue depuis plusieurs décennies par rapport à l'emploi total dans tous les pays riches, y compris dans des régions où il n'y a pas ou peu d'exploitation pétrolière ou gazière. Le développement de ces secteurs en Alberta n'est pas la cause de ce phénomène inéluctable à long terme.

Enfin, les auteurs montrent que même en supposant que les gouvernements aux quatre coins du monde adoptent des politiques ambitieuses de substitution des énergies vertes aux combustibles fossiles, la consommation de pétrole et de gaz continuera d'augmenter dans les 25 prochaines années, y compris au Québec. Le pétrole albertain constitue les deuxièmes réserves mondiales de pétrole en importance, après celles de l'Arabie saoudite.

Avec la présence de gaz de schiste et de pétrole sur leur territoire, les Québécois pourraient bientôt être aux prises avec les mêmes enjeux que ceux qui ont cours depuis plusieurs années en Alberta en ce qui a trait aux impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'exploitation des énergies fossiles. Les auteurs concluent que ce potentiel renforce la nécessité d'aborder la question autrement que de manière simpliste, en entretenant une image négative de l'Alberta et de l'exploitation des sables bitumineux.

Avant-propos

Les relations entre le Québec et l'Ontario ont toujours constitué l'axe économique et politique le plus important au sein de la fédération canadienne. Les deux plus grosses provinces du pays sont les principaux partenaires commerciaux l'un de l'autre et ont longtemps dominé la politique fédérale.

Cette situation est toutefois en train d'évoluer. Le poids démographique et économique des provinces de l'Ouest est en forte croissance. L'élection en 2006 d'un gouvernement fédéral conservateur avec une base politique concentrée dans l'Ouest a modifié les rapports de force. Mais surtout, l'émergence de l'Alberta comme province la plus prospère du Canada, en partie grâce à son industrie pétrolière et gazière, est venue bouleverser les rapports traditionnels qu'entretenait le Québec avec ses partenaires canadiens.

Ces dernières années, les relations parfois tendues, parfois fructueuses, entre le Québec et l'Alberta ont en fait davantage retenu l'attention que celles, plus stables, avec son voisin traditionnel. Les enjeux soulevés par ces relations sont tous d'un intérêt certain pour l'avenir du Québec : péréquation, partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, avenir énergétique, changements climatiques, etc.

Malgré l'importance de ces questions, les relations du Québec avec l'Alberta n'ont jamais fait l'objet d'études approfondies. Et lorsqu'elles suscitent des déclarations de la part de personnalités publiques ou des analyses dans les médias, c'est souvent sur la base de fausses idées reçues ou de perceptions déformées.

Ainsi, le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, déclarait récemment que le pétrole albertain « enrichit le Canada », mais qu'il « appauvrit le Québec », une affirmation pourtant sans fondement sur le plan économique tel que vous pourrez le constater dans les pages qui suivent. Il ajoutait que le Québec devrait réduire sa

dépendance envers le pétrole, ce qui passe selon lui notamment par l'électrification des transports et la commercialisation des carburants alternatifs¹.

Pourtant, toutes les prévisions réalistes indiquent que ces sources d'énergie nouvelles resteront marginales et que le pétrole continuera de jouer un rôle crucial dans l'économie du Québec et de l'ensemble du monde au cours des prochaines décennies. Qu'on le veuille ou non, la sécurité énergétique du Québec dépend, en partie, de l'exploitation des sables bitumineux albertains.

Un autre incident impliquant une personnalité politique québécoise a motivé l'Institut économique de Montréal à se pencher sur cette question. Plusieurs observateurs et acteurs de la scène politique en Alberta et au Québec, dont l'auteur de ces lignes, ont déploré les déclarations de Jean Charest à l'égard de la position du gouvernement fédéral sur les sables bitumineux lors du sommet de Copenhague sur les changements climatiques en décembre 2009. Ces propos ont été généralement perçus comme une attaque envers l'Alberta et ses intérêts économiques. M. Charest a par la suite nié que c'était là son intention, affirmant qu'il avait simplement voulu déplorer le fait que la position canadienne soit trop calquée sur celle des États-Unis².

Pour éviter que de tels malentendus se reproduisent et enveniment les relations entre nos deux provinces, il est important d'avoir une meilleure compréhension des intérêts économiques et politiques qu'elles ont en commun et

1. Malorie Beauchemin, « L'opinion canadienne s'est durcie, dit Duceppe », *La Presse*, 12 février 2011, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201102/12/01-4369680-l'opinion-canadienne-sest-durcie-dit-duceppe.php>.

2. Voir : Michel Kelly-Gagnon, « Un dialogue crucial - Le Québec aurait tort de maintenir une attitude négative envers l'Alberta », *La Presse*, 28 janvier 2010, p. A20, <http://www.iedm.org/fr/3104-un-dialogue-crucial-le-quebec-aurait-tort-de-maintenir-une-attitude-negative-envers-lalberta>; Joël-Denis Bellavance, « Feux croisés contre Jean Charest », *La Presse*, 23 décembre 2009, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/200912/23/01-933501-feux-croises-contre-jean-charest.php>; Jason Fekete, « Alberta fires back at Ontario, Quebec, over oilsands emissions », *Calgary Herald*, 17 décembre 2009, <http://www.canada.com/business/Alberta+fires+back+Ontario+Quebec+over+oilsands+emissions/2353591/story.html>; Agence France-Presse, « Sables bitumineux : Charest nie avoir critiqué l'Alberta », *La Presse*, 10 juillet 2010, <http://www.cyberpresse.ca/environnement/201007/10/01-4297221-sables-bitumineux-charest-nie-avoir-critique-lalberta.php>.

des enjeux qui pourraient alimenter inutilement les controverses. C'est l'objectif que s'est donné l'IEDM en produisant ce cahier de recherche qui sera lu, nous l'espérons, avec autant d'intérêt en Alberta et dans le reste du pays qu'au Québec.

La première partie, signée par moi-même, se penche sur la nécessité pour le Québec et l'Alberta de s'allier dans le but de protéger l'autonomie des provinces au sein de la fédération canadienne. Cet objectif, en plus d'être au cœur des revendications constitutionnelles québécoises et albertaines depuis très longtemps, est conforme à une saine gestion des politiques publiques dans un contexte fédéral.

La seconde partie, signée par mes collègues Germain Belzile et Youri Chassin, passe en revue les avantages de la prospérité albertaine pour le Québec, réfute les arguments voulant que le pétrole albertain nuise à l'économie du Québec et explique enfin pourquoi le pétrole restera une ressource incontournable pour au moins une génération.

Michel Kelly-Gagnon
Président-directeur général
Institut économique de Montréal

PARTIE I

Le Québec et l'Alberta : la nécessaire alliance politique

Par Michel Kelly-Gagnon

Le Canada est un immense pays avec deux langues officielles et des cultures régionales très distinctes. Depuis sa naissance comme fédération en 1867, des visions différentes du pays en provenance de ces différentes régions se sont affrontées. Le Québec se distingue particulièrement des autres provinces à cet égard et ses demandes ont été au cœur des débats constitutionnels canadiens depuis des décennies, avec des résultats mitigés.

Quelle que soit leur position sur les options constitutionnelles en présence, il est indéniable qu'une majorité de Québécois souhaitent voir le Québec devenir plus autonome comme entité politique. Cette volonté s'accorde avec l'analyse économique qui veut qu'une union fédérale décentralisée, dotée d'un gouvernement central moins interventionniste, soit plus à même de générer une croissance économique et de bonnes politiques publiques.

C'est dans cette perspective que nous proposons de discuter des liens politiques entre le Québec et l'Alberta. Le Québec a besoin d'alliés politiques ailleurs au Canada pour que l'objectif de protéger et d'accroître l'autonomie provinciale se réalise, dans le contexte où la vision centralisatrice du Canada est celle qui a eu le plus d'influence depuis le pacte fédératif de 1867. Parmi toutes les autres provinces, c'est en Alberta qu'on retrouve une position autonomiste qui se rapproche le plus de celle du Québec.

Nous verrons pourquoi, pour des raisons très différentes, ces deux provinces sont celles qui s'opposent historiquement le plus à la vision d'un

gouvernement central interventionniste et en particulier aux ingérences du Parlement fédéral dans les champs de compétence provinciale.

Enfin, nous explorerons quelques exemples de coopération historique, ainsi qu'une occasion ratée de coopération, entre le Québec et l'Alberta pour montrer qu'une alliance politique entre les deux provinces est non seulement possible, mais nécessaire pour faire progresser leurs intérêts mutuels.

1.1 L'évolution du fédéralisme

En survolant rapidement les principaux développements constitutionnels qui ont marqué le Canada depuis 144 ans, on peut soutenir que c'est principalement la vision d'un État central dominant qui s'est imposée dès la fondation du pays, puis sous plusieurs gouvernements canadiens, autant conservateurs que libéraux.

Le régime fédéral actuel a ainsi lui-même été fondé sur un compromis entre, d'une part, la vision extrême d'un pays unitaire – c'est-à-dire la fusion complète des colonies de l'Amérique du Nord britannique en un seul gouvernement – défendue notamment par John A. Macdonald et, d'autre part, celle partagée par la plupart des Canadiens français et des habitants des colonies maritimes en faveur d'une fédération reconnaissant les particularités régionales.

L'existence même des provinces est donc due en grande partie à l'insistance des Canadiens français du Canada-Est – la portion orientale de la province du Canada-Uni, future province de Québec – d'avoir un État provincial où ils seraient majoritaires et où leurs lois et leurs coutumes seraient davantage protégées que dans un pays unitaire. Ce compromis favorise toutefois clairement un gouvernement central fort, où les provinces sont subordonnées à Ottawa de la même manière dont les colonies étaient subordonnées au gouvernement impérial de Londres¹.

1. Voir : Réjean Pelletier, *Le Québec et le fédéralisme canadien*, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 9-25.

L'objectif des partisans d'un gouvernement central fort et interventionniste a toujours été de protéger le Canada d'une trop grande influence de la part de son puissant voisin américain, notamment sur les plans économique et culturel; de promouvoir le développement d'une culture et d'une identité canadiennes plus fortes et cohérentes; et d'uniformiser les conditions de vie des Canadiens en imposant des normes nationales dans divers domaines et en redistribuant la richesse des provinces riches vers les plus pauvres².

C'est dans cette optique que le conservateur Macdonald, qui a gouverné le pays pendant près de 20 ans après 1867, a adopté sa fameuse *Politique nationale* imposant des tarifs douaniers très élevés sur les produits manufacturiers.

Pendant les deux guerres mondiales et la dépression des années 1930, le gouvernement fédéral s'est également arrogé des pouvoirs exceptionnels pour mener l'effort de guerre ou pour sortir l'économie de la récession. C'est l'époque du New Deal aux États-Unis et la montée de la théorie keynésienne, qui justifie des politiques de plus en plus interventionnistes.

Après la Seconde Guerre mondiale, la logique de centralisation se poursuit. Le gouvernement fédéral a voulu, comme tous les autres gouvernements dans le monde industrialisé, mettre en place un État-providence canadien, même si les questions sociales relèvent clairement, selon le pacte constitutionnel de 1867, des provinces.

Formation professionnelle, allocations familiales, hygiène et santé, aide aux aveugles, aide aux invalides, assurance hospitalisation, assistance sociale, assurance maladie, tous ces programmes permettront au fédéral, en vertu de son pouvoir de dépenser, d'intervenir dans des secteurs de compétence provinciale³.

On considérait ces pouvoirs d'intervenir dans le champ social comme relativement marginaux au XIX^e siècle, à une époque où ce sont surtout les églises, les organismes de bienfaisance et les municipalités qui s'occupaient d'offrir des services éducatifs et sociaux. Pour cette raison, ils avaient été cédés aux provinces. Ils ont cependant acquis une importance cruciale en tant que politiques publiques avec le développement de l'État-providence. Selon les partisans d'un État fédéral centralisé et interventionniste, Ottawa était mieux placé pour avoir une vision d'ensemble du développement des programmes sociaux et pour les financer, ce qui justifiait le recours au pouvoir de dépenser et l'imposition de normes nationales⁴.

Malgré cette tendance centralisatrice, le premier ministre libéral Pierre Trudeau a entrepris à son tour, surtout après sa réélection en 1980, de renverser ce qu'il considérait comme une tendance à une trop grande autonomie des provinces. Son gouvernement a lancé une série de mesures visant à accroître la légitimité et la capacité d'intervention du pouvoir fédéral dans différents domaines : rapatriement de la Constitution, mise en place d'un *Programme énergétique national* pour contrôler l'industrie pétrolière, mise sur pied d'une Agence d'examen de l'investissement étranger, etc.

Il est vrai qu'à d'autres époques, comme sous les gouvernements de Wilfrid Laurier et de Brian Mulroney, le gouvernement fédéral a évité la confrontation avec les provinces et a même démantelé certains des programmes centralisateurs qui créaient des tensions avec les provinces, comme Mulroney l'a fait avec le *Programme énergétique national* de son prédécesseur. Le Canada reste toutefois une fédération relativement centralisée, certainement plus qu'elle ne devrait l'être si l'on respectait à la lettre le partage des pouvoirs établi en 1867.

Cette centralisation a des effets pervers sur les politiques publiques, dans la mesure où elle court-circuite les bienfaits du fédéralisme.

2. Voir notamment la section « Defensive Expansionism: Nationalist Glue in the Service of Federalism », dans David Milne, *Tug of War. Ottawa and the Provinces under Trudeau and Mulroney*, James Lorimer & Company, 1986, p. 27-32.

3. Réjean Pelletier, *op. cit.*, note 1, p. 33.

4. Voir : Garth Stevenson, *Unfulfilled Union. Canadian Federalism and National Unity*, McGill-Queen's University Press, 5e éd., 2009, particulièrement le chapitre 7.

Sur le plan économique, la logique du fédéralisme est en effet d'appliquer aux gouvernements fédérés la discipline de la concurrence telle qu'elle s'exerce dans le secteur privé. Si un gouvernement provincial adopte une réglementation inefficace, gère mal ses services publics, impose ses contribuables trop lourdement, ou restreint trop la mobilité du capital, de la main-d'œuvre ou des biens et services sur son territoire, les effets néfastes de ces politiques se feront rapidement sentir sur ses citoyens, exactement comme une mauvaise gestion touche directement le dynamisme d'une entreprise et ses revenus.

Ces citoyens mal gouvernés pourront plus facilement comparer leur situation à celle de leurs concitoyens ailleurs au sein de la fédération et auront notamment la possibilité de déménager facilement dans une autre province pour améliorer leurs conditions de vie. La même logique s'applique pour les autres ressources comme le capital, qui peut plus facilement être déplacé d'une province à l'autre que d'un pays à un autre.

Parce que ses citoyens et ses entreprises sont moins captifs, un gouvernement fédéré ne peut donc pas se permettre d'adopter des politiques qui restreignent trop le dynamisme de son économie. S'il le fait, les effets néfastes se feront sentir plus rapidement et mettront un frein à ses ardeurs interventionnistes.

Au contraire, lorsque le gouvernement central participe au partage des coûts des programmes, redistribue la richesse et impose une réglementation dans un domaine quelconque à toutes les provinces, il neutralise cet effet de concurrence. Comme l'a résumé l'économiste québécois Jean-Luc Migué,

L'apport essentiel du fédéralisme à la solution du problème de l'État monopole est de limiter le pouvoir du Prince d'abuser des citoyens. En ouvrant la voie à la mobilité des ressources entre les collectivités, la décentralisation devient la contrepartie du marché dans le secteur public. Elle est l'institutionnalisation de la concurrence entre gouvernements. En régime décentralisé, les gens et, en

général, les ressources choisissent l'administration qui les régira. Les administrations décentralisées doivent constamment garder le souci de ne pas éloigner main-d'œuvre et entreprises par leurs décisions fiscales et réglementaires⁵.

La logique économique du fédéralisme permet de tirer certaines conclusions qui sont de nature plus strictement politique. Nous ne prenons pas position ici sur la question du statut politique à plus long terme du Québec, mais simplement sur la nature de l'État fédéral tel qu'il existe actuellement.

Quelles que soient les raisons qui justifient l'existence du Canada – une histoire et des valeurs communes, un attachement émotionnel à des institutions et des symboles nationaux, des intérêts politiques et économiques communs – il est contre-productif de s'appuyer sur de mauvaises politiques économiques pour consolider artificiellement l'unité et l'identité de ce pays. Des politiques protectionnistes, centralisatrices et interventionnistes qui rendent l'économie d'un pays moins productive et, conséquemment, sa population moins prospère, ne devraient pas faire partie des raisons qui justifient l'existence d'un pays. D'ailleurs, ces politiques créent des tensions régionales et ont souvent un effet politique contraire à celui souhaité.

Malheureusement, le gouvernement canadien s'est longtemps appuyé, et s'appuie toujours, sur de telles politiques pour justifier son statut de gouvernement central. Cette vision, qui jouit d'un fort appui depuis 1867 dans plusieurs régions du pays, a ironiquement pour effet de rendre le Canada moins fort, moins uni et moins prospère qu'il pourrait l'être. L'opposition historique d'une majorité de Québécois à cette vision centralisatrice est donc parfaitement justifiée, même d'un point de vue fédéraliste.

5. Jean-Luc Migué, *Étatisme et déclin du Québec. Bilan de la Révolution tranquille*, Éditions Varia, 1998, p. 130-131.

1.2 L'appui historique à une fédération décentralisée

Le Québec et l'Alberta ont depuis longtemps été perçus par les observateurs de la politique canadienne comme les deux provinces les plus farouchement en faveur de l'autonomie provinciale. Cette position commune fait en sorte que les deux provinces ont des intérêts complémentaires dans leurs relations avec Ottawa, même si leurs visions du Canada diffèrent sensiblement. L'ex-premier ministre albertain Peter Lougheed a bien résumé cette position dans un discours en 1977 :

(...) tout comme les Albertains souhaitent plus de contrôle sur leur destin – principalement pour des raisons économiques – les Québécois, il me semble, exigent également plus de contrôle sur le leur, essentiellement pour des raisons culturelles et linguistiques. Ainsi, de la même façon que les Albertains veulent que davantage de décisions gouvernementales soient prises à Edmonton qu'à Ottawa, je pense que les Québécois, pour des raisons plus ou moins similaires, veulent que davantage de décisions gouvernementales soient prises à Québec, et moins à Ottawa⁶.

Près de deux décennies plus tard, un autre premier ministre albertain, Ralph Klein, reconnaissait ce fait en déclarant que « l'Alberta et le Québec ont été de fervents alliés dans la défense des droits des provinces. Cette alliance a contribué à façonner une confédération qui protège et promeut les particularités de chaque région »⁷.

L'appui d'une majorité de Québécois à la notion d'autonomie provinciale n'a pas besoin d'être longuement expliqué. C'est, depuis le début de la fédération, une constante de la vie politique

canadienne, qui découle d'une distinction de langue, de culture, de tradition juridique et politique et, jusqu'à il y a un demi-siècle, de religion. Au-delà des différences entre les courants fédéraliste et souverainiste, on constate que :

En termes simples, une majorité de Québécois pensent que leur gouvernement provincial devrait rechercher à la fois une reconnaissance, en tant que gouvernement d'une nation au sein du Canada, et l'autonomie – en tant qu'État partiellement souverain au sein de la fédération canadienne⁸.

La recherche de reconnaissance en tant que nation ou société distincte a suscité de longs débats constitutionnels dans les années 1980 et 1990 autour des accords du Lac Meech et de Charlottetown, qui ont tous les deux échoué. Le Parlement canadien a adopté en 2006 une motion proposée par le premier ministre Stephen Harper reconnaissant que « les Québécoises et Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni », qui n'a cependant aucune conséquence sur le plan constitutionnel.

L'aspect qui nous préoccupe davantage ici est celui de l'autonomie du Québec. Cette volonté s'est exprimée de diverses façons au fil des ans, mais l'une des constantes est l'opposition du Québec au pouvoir de dépenser d'Ottawa, ou à tout le moins l'exigence d'un encadrement plus strict de ce pouvoir. En 1998, le gouvernement du Québec publiait un document exhaustif relatant les positions de gouvernements successifs depuis 1946 sur cette question. Ceux-ci ont :

[...] dénoncé constamment et sans équivoque cette tentative d'appropriation par le gouvernement fédéral de la capacité du Québec d'établir ses propres priorités. Indépendamment du parti politique qu'ils représentaient et du statut politique qu'ils favorisaient pour le Québec, ces gouvernements se sont opposés de façon systématique

6. Roger Gibbins, *Prairie Politics and Society: Regionalism in Decline*, Butterworth and Company, 1980, p. 186.

7. *Canadian Speeches*, vol. 9, no. 6 (octobre 1994), p. 14 cité dans Chantale Breton, *Interprovincial Relations and Canadian Federalism: the case of Québec and Alberta*, mémoire de maîtrise soumis au Département de science politique, Université McGill, 17 septembre 1997, p. 3.

8. Alain Noël, « Il suffisait de presque rien: Promises and Pitfalls of Open Federalism », dans Keith G. Banting et al., *Open federalism: interpretations, significance*, Institute of Intergovernmental Relations, 2006, p. 28.

au pouvoir fédéral de dépenser : premièrement, en réclamant le retrait du gouvernement fédéral des champs de compétence du Québec et un nouveau partage des ressources financières qui permettrait au Québec de disposer d'une base fiscale à la mesure de ses responsabilités législatives et sociales; deuxièmement, en faisant valoir que l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser était contraire au partage des compétences et à l'esprit même du fédéralisme; troisièmement, en exprimant l'importance, pour le peuple québécois, de conserver la pleine maîtrise de ses choix dans des domaines essentiels au maintien et au développement de sa spécificité; enfin, en démontrant que, dans ses champs de compétence, le gouvernement du Québec est le mieux placé pour mettre sur pied des programmes dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois⁹.

Cette position historique est toujours celle du gouvernement actuel. Notons qu'il ne s'agit pas simplement d'une position purement politique, mais aussi d'une argumentation constitutionnelle qui, bien qu'elle soit minoritaire, est partagée par un courant de pensée également présent dans le reste du pays¹⁰.

La position albertaine est plus complexe. La plupart des auteurs font référence au fait que les Albertains et les habitants des autres provinces de l'Ouest ont longtemps eu l'impression d'être une colonie exploitée par Ottawa et les provinces de l'Est. Les politiques du gouvernement fédéral, notamment la *Politique nationale* de Macdonald favorisant les industries de l'Est aux dépens des agriculteurs de l'Ouest, des tarifs de transport du grain par le train jugés discriminatoires, et le contrôle maintenu jusqu'aux années 1930 par Ottawa sur les terres publiques et les ressources

naturelles des provinces récemment créées, ont entretenu un profond sentiment d'aliénation à la fin du XIX^e et pendant les premières décennies du XX^e siècle¹¹.

À partir des années 1960, ce sentiment d'aliénation des habitants de l'Ouest s'est également nourri de ce qu'ils considéraient comme une préoccupation excessive du gouvernement fédéral envers les demandes constitutionnelles du Québec et des questions comme le bilinguisme, pendant que les demandes tout aussi légitimes de leur région étaient ignorées.

La mise en place du *Programme énergétique national* par le gouvernement Trudeau en 1980 a été perçue comme une attaque directe envers les intérêts économiques de l'Alberta et a redonné aux Albertains l'impression de revenir des décennies en arrière, alors qu'Ottawa contrôlait leurs ressources au profit des provinces de l'Est. Ce programme, qui « constituait l'orchestration la plus exhaustive et sophistiquée de politiques publiques que les Canadiens avaient jamais vue au nom d'un fédéralisme centralisé »¹², visait notamment à accroître le contrôle canadien sur le secteur pétrolier, à favoriser de bas prix pour les consommateurs canadiens et à gonfler les revenus d'Ottawa – au détriment de l'industrie pétrolière et du gouvernement albertain.

Cette expérience a suscité deux types de réaction : d'abord, le désir d'être traités de la même façon que les autres provinces, un désir qui s'est traduit par un appui très ferme envers la notion d'égalité des provinces et par une opposition à toute forme de statut spécial pour le Québec; ensuite, la volonté de protéger et d'accroître l'autonomie provinciale de façon à garder le plus possible le contrôle sur les ressources locales et à prévenir des politiques fédérales qui ne tiennent pas compte des intérêts locaux.

9. Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, *Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser, 1944-1998*, juillet 1998, http://www.saic.gouv.qc.ca/publications/documents_inst_const/position.pdf.

10. Voir : Burton H. Kellock et Sylvia LeRoy, *Questioning the Legality of the Federal "Spending Power"*, Institut Fraser, octobre 2007; Karine Richer, *Le pouvoir fédéral de dépenser*, Service d'information et de recherche parlementaires, novembre 2007, <http://www2.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/prb0736-f.pdf>.

11. Pour une discussion plus détaillée, voir Chantale Breton, *op. cit.*, note 7, p. 19-25; Roger Gibbins, *op. cit.*, note 6, p. 173-192.

12. David Milne, *op. cit.*, note 2, p. 71.

La prospérité des Albertains au cours des dernières décennies pourrait ironiquement avoir alimenté leur vieux sentiment d'aliénation et leur désir d'autonomie, puisque jusqu'à l'élection récente d'un gouvernement fédéral dirigé par l'Albertain Stephen Harper, leur force économique n'avait pas eu pour effet de leur donner plus d'influence sur la scène politique fédérale.

Les Canadiens de l'Ouest, en particulier ceux de l'Alberta, tentent d'exercer une influence politique qui correspond à leur puissance économique. Cette volonté a été contrecarrée dans les années 1970 par la domination du Parti conservateur dans la région dans un contexte où les libéraux contrôlaient le pouvoir national, ainsi que par la réalité de la faiblesse démographique de l'Ouest au sein d'un pays dont le gouvernement est fondé sur la représentation en fonction de la population. On s'est donc efforcé d'accroître le pouvoir politique de la région en redistribuant les responsabilités législatives d'un gouvernement central échappant à l'influence des gens de l'Ouest pour les redonner à des gouvernements provinciaux directement sous leur contrôle¹³.

On peut enfin noter des motifs d'ordre plus explicitement idéologiques dans l'attitude des Albertains envers le fédéralisme. Historiquement, les électeurs de la province ont été les plus enclins à voter pour des partis d'obédience conservatrice. Le Parti Crédit social a été au pouvoir pendant 36 ans à Edmonton, de 1935 à 1971. Le Parti progressiste-conservateur de l'Alberta lui a succédé sans interruption depuis 1971. La perception de beaucoup de conservateurs albertains a longtemps été que le gouvernement fédéral était dominé par des forces politiques trop à gauche, ce qui explique que « [d]epuis 1937, le principal objectif de l'Alberta a été de décentraliser le pouvoir au sein de la fédération et de confronter la menace représentée par les planificateurs et le socialisme d'État »¹⁴.

1.3 Des exemples de coopération entre le Québec et l'Alberta

La vision d'un fédéralisme moins dominateur que partagent le Québec et l'Alberta a amené la classe politique et les populations des deux provinces à collaborer de diverses façons au fil des décennies. L'un des exemples historiques les plus spectaculaires de cette collaboration est l'alliance qui a permis la réélection du gouvernement conservateur de Brian Mulroney en 1988.

Cette campagne électorale a été presque entièrement consacrée à la signature d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Deux visions du Canada se sont affrontées très distinctement : d'une part, celle d'une fédération centralisée et protectionniste dont le gouvernement central protège l'identité à l'égard d'une influence américaine jugée trop dominante; d'autre part, celle d'une fédération plus ouverte aux échanges continentaux, avec un gouvernement central moins interventionniste et protectionniste.

Lors d'un débat télévisé, le chef du Parti libéral du Canada, John Turner, avait clairement exprimé la première vision en affirmant :

Nous avons construit un pays qui s'étend vers l'est, l'ouest et le nord. Nous avons construit des infrastructures qui ont délibérément résisté à la pression continentale exercée par les États-Unis. Nous l'avons fait pendant 120 ans. Par une simple signature, vous avez renversé cela, vous nous avez projetés dans l'influence nord-sud des États-Unis, ce qui nous réduira, j'en suis certain, à une colonie des États-Unis, parce que lorsque les leviers économiques disparaissent il est certain que l'indépendance politique va suivre¹⁵.

Au Québec, les deux principaux partis politiques, menés par le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'opposition Jacques Parizeau, appuyaient l'accord, quoique pour des

13. Roger Gibbins, *op. cit.*, note 6, p. 176.

14. Stephen G. Tomblin, *Ottawa and the Outer Provinces. The Challenge of Regional Integration in Canada*, James Lorimer & Company, 1995, p. 123.

15. Stephen Azzi, *Election of 1988*, Institut Historica-Dominion, <http://www.historica.ca/prodev/article.do?id=15407>.

raisons différentes. Robert Bourassa l'appuyait pour des raisons économiques. Pour les souverainistes, un accord de libre-échange avec les États-Unis avait l'avantage de rendre l'économie du Québec moins dépendante du reste du Canada et de faciliter ainsi les conditions d'accès à l'indépendance politique. Un ex-ministre péquiste et futur premier ministre, Bernard Landry, avait d'ailleurs publié l'année précédente un plaidoyer en faveur du libre-échange¹⁶.

Les Albertains, pour leur part, ont longtemps été en faveur du libre-échange avec les États-Unis, en réaction notamment au protectionnisme canadien perçu comme ayant favorisé les provinces de l'est du pays depuis la fin du XIX^e siècle. Pour eux, l'option du libre-échange « apparaissait comme une occasion en or de remettre radicalement en question les vieilles structures de domination au sein de l'économie canadienne qui s'étaient mises en place pendant le siècle qui avait suivi la *Politique nationale* »¹⁷. L'Alberta avait également besoin de consolider son accès au marché américain pour ses exportations de pétrole et de gaz naturel.

Les résultats ont fait la démonstration éclatante qu'une alliance entre le Québec et l'Alberta pouvait changer le cours de l'histoire canadienne. Le Parti conservateur a récolté plus de 50 % des voix et une forte majorité des sièges dans ces deux provinces. Partout ailleurs, il était en minorité, ou au mieux à égalité avec l'un des deux autres principaux partis, en ce qui a trait aux voix et aux sièges¹⁸. « L'alliance Québec-Alberta tint bon, permettant aux conservateurs d'obtenir 89 de leurs 170 sièges sur le nouveau total de 295 que contenait la Chambre des communes. Le libre-échange devenait un fait accompli »¹⁹.

Sur la question du partage des pouvoirs, malgré la position albertaine en faveur d'une autonomie provinciale qui s'apparente à celle du Québec, les exemples de coopération ayant mené à des résultats concrets sont plutôt rares. Au cours des dernières décennies, les tentatives de limiter dans la Constitution le pouvoir fédéral de dépenser se sont soldées par les échecs de Meech et Charlottetown.

Le gouvernement conservateur minoritaire de Stephen Harper, disant souhaiter l'instauration d'un « fédéralisme d'ouverture », a augmenté considérablement les transferts aux provinces dans le but de régler le problème du « déséquilibre fiscal » et s'est engagé à imposer des limites formelles à l'utilisation du pouvoir de dépenser. Cette dernière promesse est toutefois restée jusqu'ici lettre morte²⁰. Même si elle était mise en vigueur, il faut toutefois reconnaître qu'elle constituerait, tout comme celles contenues dans les accords du Lac Meech et de Charlottetown, une version édulcorée de la position traditionnelle du Québec, qui préconise l'élimination de ce pouvoir et non simplement son encadrement.

L'ex-ministre et député conservateur Maxime Bernier a récemment relancé ce débat au sein de son parti d'un point de vue plus conforme aux demandes du Québec en proposant un retrait complet d'Ottawa des champs de compétence provinciale et un transfert de points d'impôt correspondant aux transferts de fonds aux provinces²¹.

En fait, malgré cette apparence de plus grande ouverture à l'autonomisme provincial, c'est ironiquement une nouvelle tentative de centralisation des pouvoirs à Ottawa par le gouvernement Harper qui a suscité la plus récente alliance entre le Québec et l'Alberta. Le ministre canadien des Finances Jim Flaherty a

16. Bernard Landry, *Commerce sans frontières : le sens du libre-échange*, Éditions Québec/Amérique, 1987.

17. David Milne, *op. cit.*, note 2, p. 153.

18. Wikipédia, *Élection fédérale canadienne de 1988*, http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_f%C3%A9d%C3%A9rale_canadienne_de_1988.

19. L. Ian MacDonald, *From Bourassa to Bourassa: Wilderness to Restoration*, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 292.

20. Voir : Alain Noël, « Fédéralisme d'ouverture et pouvoir de dépenser au Canada », dans *Revista d'Estudis Autònomic i Federals*, no 7 (octobre 2008), p. 10-36, http://www10.gencat.cat/drep/binaris/real7_Noel_tcm112-86272.pdf.

21. Voir : Maxime Bernier, *Restaurer notre union fédérale*, discours prononcé au Club Albany, 13 octobre 2010, <http://www.maximebernier.com/2010/10/restaurer-notre-union-federale>. M. Bernier a été vice-président de l'Institut économique de Montréal avant d'être élu député de Beauce en 2006.

déposé en mai 2010 un projet de loi visant la création d'une commission nationale des valeurs mobilières pour remplacer les commissions provinciales. Le ministre a également demandé à la Cour suprême de l'examiner pour statuer si un tel pouvoir relève ou non de la compétence du Parlement du Canada.

Le Québec et l'Alberta se sont adressés à leur Cour d'appel respective pour contester le droit du gouvernement fédéral d'instituer une telle commission centralisée des valeurs mobilières et interviendront devant la Cour suprême pour défendre leur position. Bien que d'autres provinces s'opposent à l'initiative du gouvernement fédéral, ce sont le Québec et l'Alberta qui ont activement pris le leadership dans ce dossier en faisant explicitement front commun²².

On pourrait soutenir que c'est surtout une incompréhension profonde chez les élites et l'électorat des deux provinces envers la culture politique de l'autre qui explique pourquoi les résultats concrets sont si minces, alors que le potentiel de coopération est bien présent.

L'épisode du Parti réformiste du Canada illustre bien cette incompréhension. Ce parti a été formé à la fin des années 1980 pour donner un véhicule politique au sentiment d'aliénation de l'Ouest canadien, et en particulier de l'Alberta, envers ce que son fondateur et chef Preston Manning appelait le « vieux Canada » : la domination du gouvernement fédéral par les provinces centrales (Ontario et Québec), l'indifférence d'Ottawa envers les intérêts de l'Ouest, la thèse des deux nations, le bilinguisme officiel imposé d'un océan à l'autre, etc.

La création du Parti réformiste était donc, en partie, motivée par une forme de rejet de l'influence considérée comme excessive du Québec. L'un des principaux éléments déclencheurs de sa

formation a d'ailleurs été l'octroi d'un contrat d'entretien d'avions militaires CF-18 par le gouvernement Mulroney à la compagnie Canadair de Montréal, alors que Bristol Aerospace de Winnipeg avait offert une soumission plus basse²³.

À tort ou à raison, le Parti réformiste a été largement perçu au Québec, jusqu'à sa dissolution en 2000, comme un parti « anti-Québec » et « anti-français », notamment à cause de son opposition à la notion de « société distincte » et aux accords du Lac Meech et de Charlottetown qui visaient à satisfaire les demandes constitutionnelles du Québec. Pour cette raison, il n'a jamais réussi à faire de percée électorale dans cette province. Pourtant, de larges pans de son programme rejoignaient les demandes traditionnelles du Québec en faveur de plus d'autonomie, d'une façon beaucoup plus concrète que ce qu'aucun autre parti fédéral n'a proposé dans l'histoire moderne du Canada.

Dans sa plate-forme publiée en 1996, le parti proposait une décentralisation radicale du fédéralisme :

Sous un gouvernement réformiste, les pouvoirs fédéraux seront concentrés dans les domaines suivants : la défense, les affaires étrangères, la politique monétaire, la réglementation des institutions financières, le Code criminel, l'application des normes nationales, la péréquation, le commerce international, le commerce intérieur et la réforme des institutions nationales comme le Parlement.

Un gouvernement réformiste reconnaîtra que la responsabilité de nombreux secteurs de politique importants doit incomber au palier de gouvernement le plus près des gens. De cette façon, nous pourrions mettre un terme au double emploi et aux chevauchements de compétence entre les différents paliers de gouvernement. Par exemple, tous les domaines de compétence exclusivement provinciale en vertu de la Constitution relèveront des

22. Voir : Bill Curry, « Alberta, Quebec unite to challenge Ottawa », *The Globe and Mail*, 15 juin 2010; Presse canadienne, « Valeurs mobilières : d'autres provinces s'opposeraient au projet Flaherty », *Les Affaires*, 15 juin 2010, <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/gouvernement/valeurs-mobilières—d-autres-provinces-s-opposeraient-au-projet-flaherty/515715>.

23. Mia Rabson, « How the West lost the CF-18 », *Winnipeg Free Press*, 14 août 2010, <http://www.calgaryherald.com/West+lost/3399145/story.html>.

gouvernements provinciaux, de même que la formation professionnelle, les services sociaux, la langue et la culture, les affaires municipales, les sports et les loisirs, le logement et le tourisme²⁴.

Un tel programme, s'il avait été appliqué, aurait sans doute répondu aux aspirations politiques d'une très large majorité de Québécois. Il n'est plus à l'ordre du jour, même si l'un de ses principaux rédacteurs est l'actuel premier ministre du Canada, Stephen Harper. On peut toutefois présumer que ces positions, si elles ont pu recevoir l'assentiment d'une forte proportion des électeurs de l'Alberta et des autres provinces de l'Ouest, font encore partie de leur culture politique et pourraient être réactivées dans d'autres circonstances.

La prochaine fois, les Québécois devraient s'assurer de trouver un terrain d'entente avec ceux qui mettent de l'avant de telles propositions, malgré leurs différends sur d'autres questions. Les perceptions historiques négatives de part et d'autre, si elles sont analysées objectivement et à tête reposée, ne devraient pas être un obstacle à l'avancement d'intérêts communs.

Conclusion

Les Québécois ont majoritairement décidé, en 1980 et en 1995, de rejeter des propositions visant à faire du Québec un État indépendant. En très grande majorité, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, que leurs penchants philosophiques les poussent à exiger un gouvernement plus ou moins interventionniste, ils souhaitent toutefois que le Québec soit plus autonome. Même sans transfert de pouvoirs additionnels, un retrait du gouvernement fédéral des champs de compétence provinciale entraînerait un réalignement considérable du fédéralisme canadien dans le sens d'une plus grande décentralisation.

La réalité politique impose donc cette conclusion incontournable : pour atteindre cet objectif, tant que le Québec sera une province canadienne, les Québécois doivent trouver des alliés dans le reste du pays. Il ne s'agit pas d'un parti pris politique, mais simplement d'une déduction logique des moyens à prendre pour défendre les intérêts politiques des Québécois.

Lorsqu'on observe le paysage politique canadien, on se rend compte que les alliés potentiels sont peu nombreux. Les provinces maritimes et le Manitoba sont celles qui dépendent le plus du gouvernement fédéral sur le plan financier depuis plusieurs décennies. Cette dépendance fait en sorte qu'une autonomie accrue n'est pas perçue comme étant dans leur intérêt.

D'autres provinces comme la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont une forte tradition d'indépendance, mais celle-ci ne s'est pas nécessairement exprimée dans une volonté ferme de leurs gouvernements de diminuer l'ingérence du gouvernement fédéral dans leurs affaires. Leurs électeurs ne sont toutefois pas nécessairement opposés à une décentralisation du fédéralisme puisqu'une forte proportion d'entre eux ont appuyé le Parti réformiste dans les années 1990.

L'Ontario est depuis la Confédération probablement la province où la vision centralisatrice est la plus solidement ancrée. « Même si les Ontariens ont montré une plus grande ouverture que les Canadiens de l'Ouest envers certaines demandes du Québec, comme la reconnaissance du statut national de la province, l'Ontario a toujours considéré un gouvernement fédéral fort comme une expression de sa propre identité »²⁵. Cette situation serait, selon des observateurs de la scène politique ontarienne, en train de changer, et un désir accru d'autonomie pourrait émerger dans la plus importante province du Canada. Une telle évolution modifierait grandement la dynamique du fédéralisme

24. Parti réformiste du Canada, *Nouveau départ pour les Canadiens. Un plan en 6 points pour nous bâtir un meilleur avenir*, octobre 1996, p. 21.

25. Matthew Mendelsohn, *Pour un Ontario fort*, Mowat Centre for Policy Innovation, <http://www.mowatcentre.ca/opinions.php?opinionID=13#> (cet article a été publié dans le quotidien *La Presse* le 18 novembre 2009).

canadien, mais, pour le moment, il s’agit d’une éventualité plutôt que d’une réalité.

La seule province canadienne où une volonté claire d’autonomie provinciale s’est exprimée de manière systématique au cours des dernières décennies est l’Alberta. Il est vrai que la position très ferme de l’Alberta en faveur de provinces égales n’en fait pas un allié dans la recherche d’une reconnaissance d’un statut spécial pour le Québec dans la Constitution. De plus, outre l’accord de libre-échange avec les États-Unis, les résultats de l’alliance entre les deux provinces ont été jusqu’ici plutôt minces dans la mesure où Ottawa continue d’intervenir activement dans de nombreux champs de compétence provinciale.

Le potentiel de faire avancer cette cause en combinant l’influence des deux provinces est toutefois bien présent. Les Québécois, et en particulier leurs élites politiques, ont intérêt à nourrir cette alliance et à la développer s’ils souhaitent qu’elle donne plus de résultats à moyen terme.

Chacun des acteurs devrait, au minimum, chercher à mieux comprendre les motivations de l’autre, la culture politique qui y prévaut, et à mieux cerner les intérêts économiques et politiques qu’ils ont en commun. Il faudrait également éviter les confrontations inutiles et s’assurer que les mésententes ne viennent pas menacer inutilement les bonnes relations entre les deux gouvernements provinciaux.

Le nationalisme québécois – indépendamment de notre avenir constitutionnel – devrait être une force positive visant un renforcement de notre identité et de notre dynamisme économique, et non un sentiment de rejet et de dénigrement des autres, ce qu’il a tendance à devenir lorsque cela est politiquement rentable. Ce désir d’autonomie des Québécois doit également s’incarner dans une stratégie politique réaliste pour se concrétiser.

Une analyse objective de la situation nous amène à conclure que le Québec a tout intérêt à s’allier avec l’Alberta s’il veut contrecarrer la vision centralisatrice et interventionniste qui domine depuis plusieurs décennies à Ottawa. Comme nous l’avons vu, un gouvernement central plus respectueux de l’autonomie des provinces aurait aussi fort probablement comme avantage de rendre l’économie canadienne plus dynamique et prospère.

Si les élites politiques des deux provinces parvenaient à s’entendre sur un programme commun de décentralisation du fédéralisme et à prendre le leadership pour convaincre suffisamment de Canadiens dans les autres provinces des bienfaits économiques et politiques d’un tel programme, le Québec, l’Alberta et le Canada tout entier s’en trouveraient mieux à tous égards.

PARTIE II

Le Québec et l'Alberta : une relation économique mutuellement bénéfique

Par Germain Belzile et Youri Chassin

L'économie albertaine connaît depuis plusieurs années une très forte croissance. Cette vigueur s'explique en partie par l'exploitation de ses sables bitumineux, qui représentent le sixième de l'activité économique de la province. Moins connues et moins souvent analysées que les relations entre le Québec et l'Ontario, les relations économiques entre le Québec et l'Alberta méritent d'être davantage étudiées.

Cette prospérité albertaine profite au Québec et aux Québécois de plusieurs façons. Comme nous le constaterons dans les pages qui suivent, l'Alberta et le Québec sont des partenaires importants en matière d'échanges commerciaux et de mobilité des travailleurs. L'Alberta contribue aussi indirectement, par le biais du programme de péréquation, aux recettes du gouvernement du Québec.

Le développement de l'industrie pétrolière albertaine, en poussant à la hausse la valeur du dollar canadien, a-t-il par ailleurs des effets néfastes sur l'activité manufacturière du Québec? Nous verrons que ce n'est pas le cas. Enfin, nous nous pencherons sur le pétrole comme source d'énergie qui continuera de jouer un rôle économique important pour un avenir prévisible et sur l'importance pour le Québec et l'ensemble du Canada de pouvoir profiter de cette source fiable de pétrole que sont les sables bitumineux de l'Alberta.

2.1 La prospérité albertaine profite au Québec

L'Alberta représente 10,9 % de la population canadienne, mais il se crée dans cette province 16,2 % de la richesse de tout le pays. Cet écart de quelques points de pourcentage représente des milliards de dollars. En fait, l'économie albertaine a créé 91 milliards de dollars de plus en 2009 que si cette province avait eu le même PIB par habitant que le reste du Canada¹.

Avec un PIB par habitant de 67 339 \$ en 2009, les Albertains sont de loin les Canadiens les plus riches, loin devant le PIB par habitant dans l'ensemble du pays (45 292 \$) et très loin devant la moyenne québécoise (38 801 \$)².

Une partie de cette richesse découle de l'importance des hydrocarbures. Le secteur de l'extraction du pétrole et du gaz ne représente que 5,6 % des emplois de l'Alberta, mais 16,7 % de son PIB. Conséquemment, la productivité du travail dans ce secteur est près de trois fois plus élevée que la productivité moyenne en Alberta, elle-même 20 % plus élevée que la productivité moyenne au Québec.

Il est néanmoins intéressant de remarquer que cette part impressionnante du secteur des hydrocarbures dans l'économie albertaine diminue depuis des années, au fur et à mesure que celle-ci se diversifie et que d'autres secteurs apparaissent comme de véritables moteurs économiques. C'est ce qu'illustre la Figure 2-1, comparant l'évolution de l'extraction de pétrole et de gaz naturel au secteur de la finance, de l'assurance et des services immobiliers qui représente 17,6 % du PIB en 2007 (+ 3,5 points de pourcentage en 12 ans)³.

1. Calcul des auteurs à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec, *Comparaisons interprovinciales*, www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/index.htm.

2. *Id.*

3. Statistique Canada, Tableau CANSIM 379-0025.

Cette évolution illustre le dynamisme économique de l'Alberta dans son ensemble. La prospérité albertaine ne dépend pas uniquement d'un seul secteur, aussi important soit-il, mais repose au contraire sur un développement économique généralisé qui s'appuie sur de nombreuses industries. D'autres facteurs tels que la compétitivité fiscale, une réglementation adaptée et flexible, la qualité de la main-d'œuvre, etc., expliquent également la réussite albertaine.

Des retombées positives au Québec

Les relations économiques qu'entretiennent le Québec et l'Alberta sont bénéfiques pour les habitants des deux provinces. Autant l'exploitation des sables bitumineux que les échanges commerciaux et la mobilité des travailleurs entraînent des retombées positives au Québec.

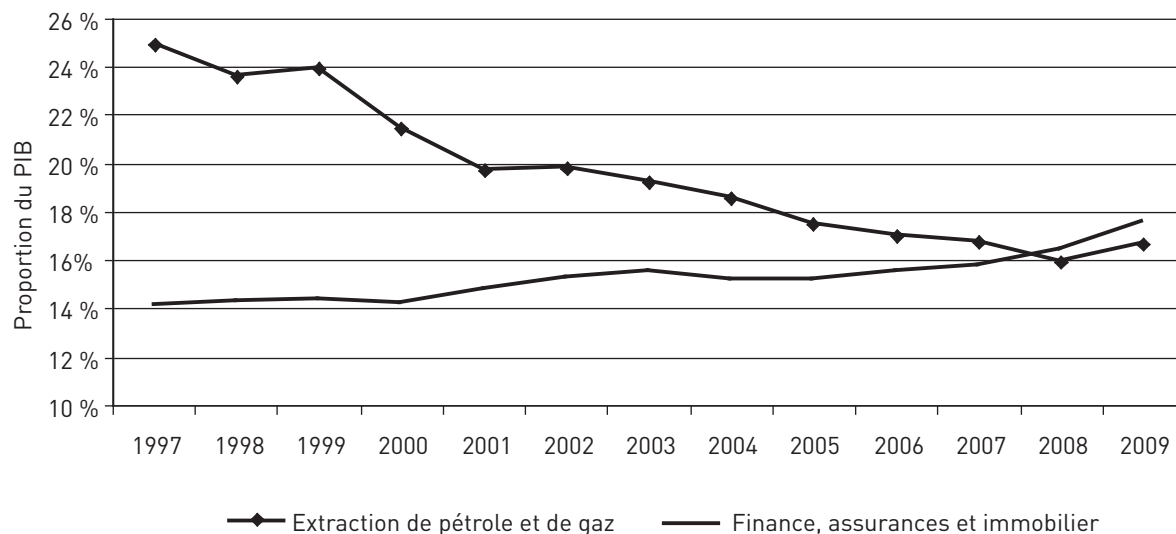
En ce qui a trait aux investissements et à l'exploitation liés au secteur pétrolier et gazier réalisés en Alberta, une étude du Canadian Energy Research Institute évalue à 36,7 milliards de dollars leurs retombées au Québec sur 25 années, soit de

2008 à 2032⁴. Ces retombées permettraient la création d'une moyenne de 24 000 emplois au Québec durant la même période, autant des emplois directs liés à la fabrication et à l'exploitation de la machinerie que des emplois indirects créés dans les industries manufacturières et les industries d'appoint.

Les échanges commerciaux offrent aux entreprises et aux consommateurs québécois une plus grande variété de produits et services et ouvrent de nouveaux débouchés aux entreprises québécoises. Dans les deux cas, ces échanges permettent d'accroître la prospérité des deux partenaires, puisque l'échange n'a lieu que lorsque les deux partenaires désirent ce qu'offre l'autre davantage que ce qu'ils offrent eux-mêmes en retour. Ce principe fait que l'échange ne produit que des gagnants.

4. Canadian Energy Research Institute, *Economic Impacts of the Petroleum Industry in Canada*, juillet 2009, p. 207 et 210, <http://www.ceri.ca/docs/CERIIOfinalReport.pdf>.

Figure 2-1
Évolution du secteur de l'extraction de pétrole et de gaz ainsi que du secteur de la finance, de l'assurance et des services immobiliers en proportion du PIB albertain



Au chapitre du commerce interprovincial, l'Alberta est le principal partenaire commercial du Québec après l'Ontario. Selon les dernières données produites par l'Institut de la statistique du Québec, qui concernent l'année 2007, le Québec a exporté cette année-là pour près de 7 milliards de dollars de biens et services vers l'Alberta. Il a aussi importé pour 6 milliards de dollars en provenance de cette province⁵. Ces échanges commerciaux représentent environ 10 % du commerce interprovincial du Québec.

Bien entendu, en raison de la taille de son économie et de sa proximité avec le Québec, l'Ontario demeure le partenaire commercial principal du Québec dans le Canada et les échanges avec celui-ci représentaient encore 63 % du commerce interprovincial du Québec en 2007. Cependant, l'Alberta est la province canadienne qui a connu la croissance la plus importante de ses exportations interprovinciales de 2003 à 2009, soit 7,1 % par année en moyenne, et l'une des plus fortes progressions de ses importations, soit 4,5 % par année. À titre de comparaison, et durant la même période, les exportations et les importations interprovinciales québécoises ont crû de 2,8 % et 2,1 % respectivement par année.

Il apparaît donc important de renforcer les relations économiques entre le Québec et l'Alberta pour que les échanges avec cette province en croissance et offrant des occasions variées se multiplient.

La mobilité des travailleurs entre le Québec et l'Alberta se caractérise quant à elle surtout par une immigration de Québécois s'installant en Alberta. Ce fait n'est pas surprenant lorsque l'on sait que le résultat net des migrations interprovinciales dans l'ensemble du Canada représente des pertes pour le Québec et des gains pour l'Alberta. Cette dernière province a même connu un influx démographique

impressionnant de 2001 à 2006, faisant s'accroître sa population de 10,6 %⁶.

Les « pertes » migratoires du Québec en faveur de l'Alberta diminuent toutefois depuis 2006, passant d'un sommet de 5519 à seulement 590 en 2009⁷. Il y a donc presque autant d'Albertains qui viennent s'installer au Québec aujourd'hui que de Québécois qui vont s'installer en Alberta. L'Institut de la statistique du Québec souligne d'ailleurs que, « bien que les données ne permettent pas de l'établir, on peut penser qu'une partie des entrées au Québec en provenance de l'Alberta sont en fait des retours »⁸, soit des Québécois revenant d'Alberta avec leur bagage d'expériences, de contacts et d'idées qui contribueront à l'économie québécoise.

Bien qu'elles ne concernent pas seulement les travailleurs, les migrations interprovinciales brossent un portrait qui reflète généralement les mouvements de travailleurs. En effet, ce sont les jeunes sans enfants qui sont les plus susceptibles d'émigrer dans une autre province. La probabilité d'émigrer pour les jeunes de 20 à 24 ans était même cinq fois plus élevée que pour les individus âgés de 45 à 54 ans de 1992 à 2004⁹. De plus, « les tendances migratoires semblent être régies en grande partie par les perspectives économiques »¹⁰, ce qui peut laisser croire qu'il existe une forte proportion de travailleurs parmi les migrants interprovinciaux.

Les circonstances économiques qui favorisent l'émigration comprennent le fait d'être bénéficiaire de prestations d'aide sociale ou d'assurance-emploi, de n'avoir que peu ou pas de revenus et de devoir composer avec un taux de chômage élevé dans la province d'origine.

5. Les données sur le commerce interprovincial proviennent du tableau 8 de : Institut de la statistique du Québec, *Comparaisons interprovinciales*, www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/index.htm.

6. André Bernard, Ross Finnie et Benoît St-Jean, *Mobilité interprovinciale et gains*, Statistique Canada, octobre 2008, p. 16, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008110/pdf/10711-fra.pdf>.

7. Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Bilan démographique du Québec, édition 2010*, décembre 2010, p. 70, www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2010/Bilan2010.pdf.

8. *Id.*, p. 66.

9. André Bernard, Ross Finnie et Benoît St-Jean, *op. cit.*, note 6, p. 20.

10. *Id.*, p. 18.

Autrement dit, un certain nombre de Québécois émigrant vers l'Alberta sortent de conditions précaires pour se trouver un emploi dans une province prospère où la main-d'œuvre est en forte demande. Sur le plan personnel, ces migrants profitent de la prospérité albertaine pour améliorer leur sort, acquérir une expérience d'autant plus précieuse en début de carrière et augmenter leurs revenus. Sur le plan des finances publiques, la mobilité de ces travailleurs offre l'intérêt d'alléger le recours aux programmes comme l'assurance-emploi et l'aide sociale.

Si le Québec a longtemps perdu au jeu des migrations interprovinciales en faveur de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta¹¹, c'est en partie en raison de ses conditions économiques moins favorables. Les données provisoires pour 2009 indiquent d'ailleurs que le solde migratoire négatif du Québec s'explique principalement par l'émigration vers ces trois provinces les plus peuplées, comme le montre le Tableau 2-1. Toutefois, dans les dernières années, ce bilan s'est nettement amélioré puisque le solde migratoire du Québec en 2009 (perte de 3700) est nettement inférieur au solde de 2008 (perte de 9700) et de 2007 (perte de 12 700).

11. Bryan Breguet, *Evaluating the Human Capital-Flows Across Canadian Provinces: An Income-Based Approach*, Rapport de recherche, novembre 2007, p. 15.

L'Ontario représente la destination de près de 60 % des Québécois qui émigrent; l'Alberta est néanmoins la seconde destination en importance, pour 15 % d'entre eux. Fait intéressant : il s'agit aussi de la deuxième province à partir de laquelle le plus de Canadiens d'autres provinces viennent s'établir au Québec, représentant aussi 15 % des immigrants interprovinciaux arrivant au Québec, bien que ces derniers soient un peu moins nombreux que les émigrants. Comme on l'a vu, ces données incluent notamment les Québécois qui, après avoir vécu en Alberta, reviennent dans leur province d'origine. La mobilité des travailleurs permet non seulement des déplacements, mais aussi des retours, engendrant une dynamique positive tant pour les relations entre le Québec et l'Alberta que pour leur développement économique respectif.

L'Alberta et les finances publiques

En raison de sa prospérité, l'Alberta contribue largement au financement des programmes de redistribution de la richesse entre les provinces canadiennes par le biais des revenus qu'elle verse au gouvernement fédéral. Autrement dit, la prospérité albertaine, due en partie aux sables bitumineux qui y sont exploités mais aussi au dynamisme de l'ensemble de son économie, a non seulement un impact positif *direct* sur l'économie québécoise par le commerce, l'investissement et la mobilité des

Tableau 2-1
Migrations interprovinciales entre le Québec et le reste du Canada (2009)

	Émigration du Québec vers...	Immigration vers le Québec en provenance de...	Solde migratoire interprovincial du Québec
...l'Ontario	16 258	13 634	-2 624
...la C.-B.	2 970	2 396	-574
...l'Alberta	4 157	3 567	-590
...Autres	3 978	4 026	48
Total	27 363	23 623	-3 740

Source : Institut de la statistique du Québec, *Flux migratoires interprovinciaux, Canada, 2006-2009*, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_popl_t_imigr/608.htm.

travailleurs, mais elle entraîne aussi des impacts *indirects* par le biais des programmes de redistribution fédéraux. Si la mécanique de cette redistribution est un peu plus complexe, il vaut malgré tout la peine de bien la comprendre afin d'en mesurer les effets.

Les recettes fiscales des administrations publiques sont toujours le résultat d'un taux d'imposition appliqué à ce qu'on nomme « l'assiette fiscale », soit les sources de revenus soumis à l'impôt. Bien que les taux d'imposition fédéraux soient identiques partout au pays¹², les assiettes fiscales des différentes provinces ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Les Albertains ayant beaucoup de revenus, l'assiette fiscale de l'impôt sur le revenu des particuliers y est, par exemple, beaucoup plus grande. Cela explique que chaque Québécois verse en moyenne 5948 \$ annuellement au gouvernement fédéral pour l'ensemble des sources fiscales fédérales, alors que chaque Albertain verse près du double, soit 10 550 \$¹³.

Le gouvernement fédéral perçoit des impôts dans chaque province, mais y dépense aussi, notamment en versant des sommes importantes aux gouvernements provinciaux par le biais des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux, ainsi que par la péréquation dans le cas des provinces les plus pauvres. Selon les estimations de Statistique Canada, le gouvernement fédéral dépense 5000 \$ par habitant en Alberta contre 6575 \$ au Québec, soit bien davantage qu'il ne perçoit. Sur le plan des recettes et des dépenses fédérales, l'Albertain moyen est donc un contributeur net aux finances d'Ottawa, alors que le Québécois contribue moins que ce qu'il ne reçoit, comme le montre le Tableau 2-2.

Alors que les transferts fédéraux sont calculés sur la base de la population¹⁴, la péréquation constitue au contraire un programme de redistribution de la richesse entre les provinces. Ce mécanisme suppose donc que les provinces les plus riches comme l'Alberta n'en reçoivent pas alors que les provinces les plus pauvres comme le Québec en bénéficient – même si leurs citoyens contribuent eux aussi à le financer avec leurs impôts, puisqu'il s'agit d'un programme fédéral payé par tous les contribuables.

12. Il existe certaines exceptions à cette règle, mais qui n'influencent pas les conclusions qu'on en tire ici. Par exemple, l'abattement spécial de 16,5 % du Québec réduit en pratique le taux fédéral d'impôt des particuliers puisque ces sommes sont reversées au gouvernement du Québec.

13. Les données de 2007 sont les plus récentes disponibles. Statistique Canada, Tableaux CANSIM 384-0004 et 051-0001.

14. James Gauthier et Shahrzad Mobasher Fard, *Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux*, Bibliothèque du Parlement, PRB 08-57F, révisé le 23 juillet 2009, www2.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/prb0857-f.pdf.

Tableau 2-2 Recettes et dépenses fédérales par habitant en Alberta et au Québec (2007)

	Alberta	Québec
Recettes fédérales par habitant	10 550 \$	5 948 \$
Dépenses fédérales par habitant	5 000 \$	6 575 \$
Au net, par habitant	- 5 550 \$	627 \$

Source : Statistique Canada, Tableaux CANSIM 384-0004 et 051-0001. Les données de Statistique Canada pour le Québec incluent dans les recettes fédérales les sommes prélevées par le gouvernement fédéral qui seront par la suite retournées au gouvernement du Québec en vertu de l'abattement fiscal spécial du Québec de 16,5 %. De même, les données sur la péréquation tiennent compte du montant total calculé par la formule de péréquation avant qu'elle ne soit réduite du montant de l'abattement fiscal spécial du Québec.

En 2010-2011, le Québec a reçu environ 8,6 des 14,4 milliards de dollars versés par le gouvernement fédéral à ce titre, soit environ 60 % du total. Ce montant représente environ 13 % des revenus budgétaires du gouvernement du Québec¹⁵ ou 1111 \$ pour chaque Québécois¹⁶.

La péréquation est bien sûr une forme de soutien aux provinces plus pauvres et on ne doit pas se féliciter d'en recevoir. L'objectif du gouvernement du Québec à long terme devrait être d'encourager, par de bonnes politiques, un développement économique qui permettra au Québec de ne plus avoir à recevoir de montants de péréquation. Il s'agit en quelque sorte d'une « obligation morale, celle de tout mettre en œuvre pour ne plus avoir besoin de cette aide »¹⁷. On ne peut cependant nier le fait qu'à court terme, cet apport financier important permette de maintenir à flot le budget du Québec et les services publics offerts aux Québécois.

2.2 Le pétrole albertain ne nuit pas à l'économie du Québec

La vitalité économique albertaine profite au Québec et aux Québécois, comme on vient de le montrer. Néanmoins, certains en doutent parce qu'ils voient dans le pétrole une richesse essentiellement albertaine qui profite assurément à cette province, mais au détriment de l'économie des autres provinces comme le Québec¹⁸.

Leur raisonnement est le suivant :

1. l'augmentation du prix du pétrole dope le dollar canadien;
2. un dollar fort nuit aux exportations québécoises parce qu'un même prix en dollars canadiens sera plus élevé pour les étrangers si le dollar est fort;
3. en outre, les prix des biens produits à l'étranger deviennent plus abordables pour les Canadiens que ceux qui sont fabriqués au pays;
4. les entreprises manufacturières québécoises voient donc leurs marchés réduits et créent moins d'emplois à cause de ce dollar canadien dopé par le pétrole albertain.

Cette théorie, datant des années 1970, alors que les Pays-Bas s'étaient mis à exploiter des gisements de gaz naturel au large de leurs côtes, est appelée le « mal hollandais » dans le jargon économique.

15. Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire 2010-2011*, 30 mars 2010, p. C.11 et E.12, www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/fr/documents/PlanBudetaire.pdf, soit un montant de péréquation de 8,6 milliards de dollars sur des revenus budgétaires de 64,5 milliards de dollars.

16. *Id.*, p. E.12.

17. Marcelin Joanis, « Péréquation : les plaques tectoniques du déséquilibre fiscal horizontal sont en mouvement », *Options politiques*, mai 2010, p. 44, www.irpp.org/po/archive/may10/joanis.pdf.

18. Voir par exemple : Michael Beine, Charles S. Bos et Serge Coulombe, *Does the Canadian Economy Suffer from Dutch Disease?*, Tinbergen Institute Discussion Paper, novembre 2009, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1504565; Thomas J. Courchene, « Canada's Floating Rate Needs Fixing », *Options politiques*, février 2008, <http://www.irpp.org/po/archive/feb08/courchene.pdf>; Jean-François Lisée, « L'emploi québécois dans les sables mouvants albertains », *Blogue de L'actualité*, 31 janvier 2010, <http://www2.lactualite.com/jean-francois-lisee/emploi-quebecois-dans-les-sables-mouvants-albertains/1742/>; et Malorie Beauchemin, « L'opinion canadienne s'est durcie, dit Duceppe », *La Presse*, 12 février 2011, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201102/12/01-4369680-lopinion-canadienne-sest-durcie-dit-duceppe.php>.

Il est vrai que le dollar canadien a pris beaucoup de valeur depuis 2002, en raison notamment de l'extraordinaire activité économique albertaine. La diminution à long terme de l'importance relative de l'emploi dans le secteur manufacturier, au Québec et dans l'ensemble du Canada, n'est cependant pas due au dollar fort et aux sables bitumineux albertains. Elle n'est pas particulière au Canada ou au Québec. On l'observe dans toutes les zones économiquement avancées, y compris celles qui produisent peu ou pas de pétrole, comme l'Europe ou le Japon. Elle provient principalement des importants gains de productivité dans le secteur manufacturier.

L'importance de la productivité

La productivité mesure la quantité ou la valeur des biens et services qu'un travailleur peut produire par unité de temps, habituellement par heure travaillée¹⁹. Dans les faits, la productivité mesure l'efficacité dans la production. Une productivité faible correspond à une piètre efficacité (les travailleurs mettent beaucoup de temps à fabriquer des biens), alors qu'une productivité élevée veut dire que les travailleurs sont très efficaces et réussissent à produire beaucoup de biens en peu de temps de travail.

Il ne faut pas confondre productivité et cadence. On peut sans doute augmenter la production par heure travaillée légèrement et à court terme en augmentant la cadence, mais ces gains seront faibles et difficiles à maintenir. La productivité ne peut croître de façon importante que si les travailleurs bénéficient d'une meilleure technologie, de plus d'équipement de production et d'une meilleure organisation du travail.

Lorsque la productivité augmente dans un secteur donné, il est possible que la main-d'œuvre dans ce secteur augmente, reste constante ou diminue. Prenons un exemple concret : la productivité augmente et les travailleurs peuvent produire 10 % de plus par jour. Si l'on produit la

même quantité ou seulement un peu plus de biens, on a alors besoin de moins de main-d'œuvre et l'emploi diminue; si l'on produit exactement 10 % plus de biens, on a besoin du même nombre de travailleurs et l'emploi reste identique; et si la production augmente de plus de 10 %, alors les travailleurs actuels ne suffiront pas et leur nombre devra augmenter.

C'est par exemple le premier scénario qui a été clairement observé en agriculture depuis 100 ans, alors que la productivité a augmenté plus vite que la production et que le nombre de travailleurs agricoles a considérablement décliné.

Or, partout dans le monde, la productivité a tendance à augmenter plus rapidement dans le secteur manufacturier que dans les autres secteurs de l'économie comme les services²⁰. Les raisons en sont multiples, mais se résument à quelques idées assez simples. Alors qu'il est généralement possible d'ajouter des machines et de l'équipement à une chaîne de montage manufacturière, de remplacer certains travailleurs par des robots et d'introduire de nouvelles technologies, c'est souvent plus difficile dans le secteur des services.

À titre d'exemple, un quatuor à cordes nécessitait quatre musiciens au XVIII^e siècle et c'est toujours le cas aujourd'hui. Une serveuse peut certes s'occuper d'un peu plus de clients si elle utilise un ordinateur pour informatiser les commandes, mais elle doit tout de même parler à chacun, faire le suivi de la satisfaction, etc²¹.

20. Voir par exemple : Millan Mulraine, *What's Behind the Canadian Manufacturing Sector Recession?*, TD Economics Special Report, mars 2008, http://www.td.com/economics/special/mm0308_canmfg.pdf et Daniel J. Ikenson, « Thriving in a Global Economy: The Truth about U.S. Manufacturing and Trade », *Trade Policy Analysis* no 35, août 2007, http://www.cato.org/pub_display.php?pub_id=8750.

21. Il y a cependant des exceptions à cette tendance générale, entre autres dans le domaine des services financiers, qui a connu des gains de productivité importants depuis 20 ans. Notons aussi que la situation du secteur des services semble s'améliorer. Voir par exemple : Jack E. Triplett et Barry P. Bosworth, « Productivity Measurement Issues in Services Industries: "Baumol's Disease" Has Been Cured », *FRBNY Economic Policy Review*, septembre 2003, http://www.brookings.edu/~media/Files/rc/articles/2003/0901business_bosworth/200309.pdf.

19. Il s'agit ici de la productivité moyenne du travail.

Ceci nous amène au cœur de l'explication. Étant donné que la productivité manufacturière augmente plus rapidement que celle dans le secteur des services et que le volume de production du secteur manufacturier reste relativement constant, il est normal que la proportion des travailleurs qui y œuvrent soit de plus en plus faible alors qu'elle s'accroît dans le secteur des services. La Figure 2-2 illustre très bien cette évolution au Canada pour le secteur de la fabrication (un synonyme de secteur manufacturier). Le volume total de biens produits par le secteur manufacturier par rapport à l'économie dans son ensemble était le même en 2005 qu'en 1961 malgré la baisse relative du nombre de travailleurs dans ce secteur.

Ceux qui soutiennent que le Canada se désindustrialise pourraient tout de même pointer du doigt la diminution de la valeur de la production du secteur manufacturier par rapport à la valeur de la production totale au Canada; celle-ci est passée de 24 % en 1961 à 16 % en

2005²². Cet argument n'est cependant pas plus convaincant. En effet, puisque le volume relatif n'a pas bougé, cette baisse de la valeur relative est entièrement due à une augmentation moins rapide des prix des biens produits dans le secteur manufacturier par rapport aux prix des services.

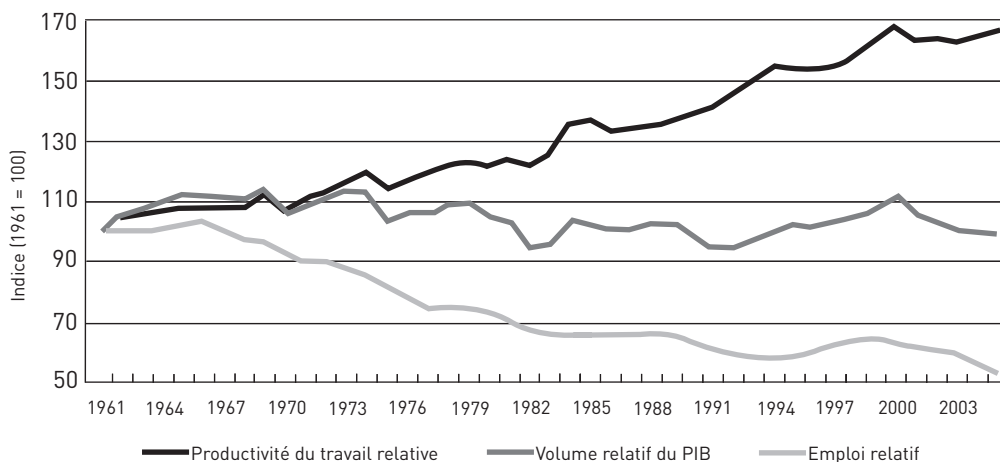
Notons finalement que la valeur du PIB réel a augmenté de 372 % de 1961 à 2005. En tenant compte de cette croissance de l'économie, et malgré la baisse de 24 à 16 % de la proportion du secteur manufacturier dans l'économie, on constate donc que la valeur réelle de la production manufacturière a augmenté de 203 % de 1961 à 2005²³. Comme le concluent les auteurs d'une étude de Statistique Canada sur le sujet : « Le Canada se désindustrialise-t-il? Non »²⁴.

22. John R. Baldwin et Ryan Macdonald, *Le secteur canadien de la fabrication : adaptation aux défis*, Statistique Canada, juillet 2009, p. 20, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0027m/11f0027m2009057-fra.pdf>.

23. Calculs des auteurs à partir de l'étude citée dans la note précédente et de : Statistique Canada, Tableau CANSIM 380-0017.

24. John R. Baldwin et Ryan Macdonald, *op. cit.*, note 22, p. 7.

Figure 2-2
Emploi, productivité et volume du secteur de la fabrication canadien en proportion de l'économie totale (1961-2005)



Source : John R. Baldwin et Ryan Macdonald, *Le secteur canadien de la fabrication : adaptation aux défis*, Statistique Canada, juillet 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0027m/11f0027m2009057-fra.pdf>.

L'évolution de l'emploi manufacturier

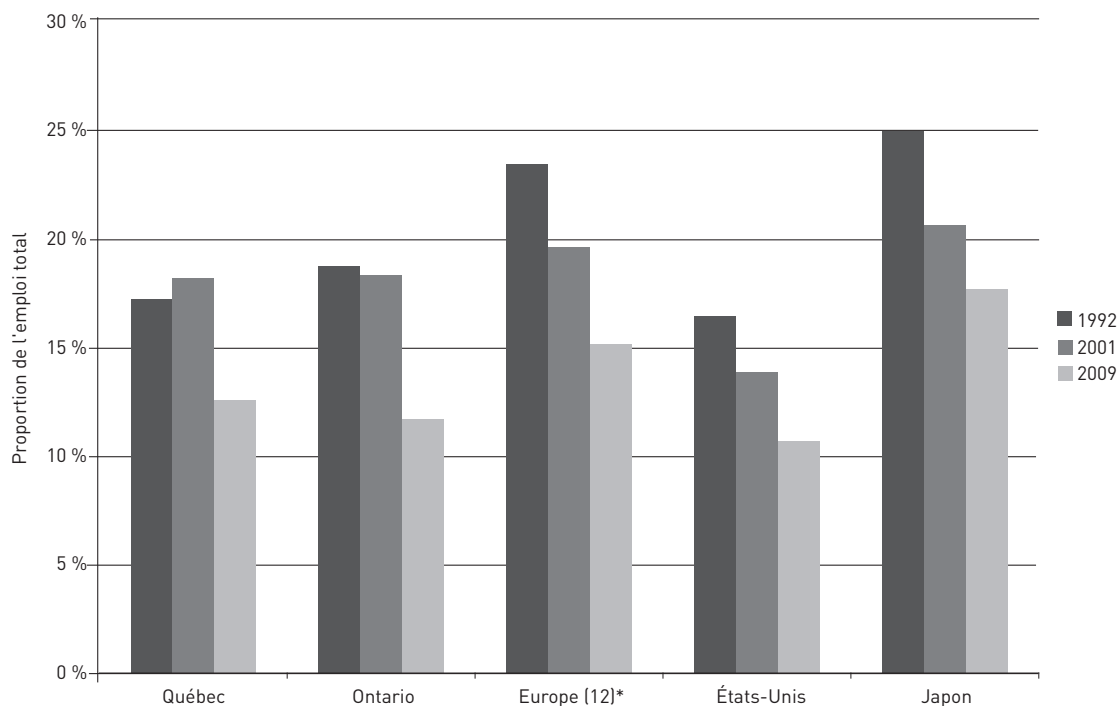
Pour comprendre la supposée « désindustrialisation » du Québec et de l'Ontario, il est intéressant de comparer l'évolution de l'emploi manufacturier d'ici avec celle d'autres régions industrialisées.

L'emploi manufacturier diminue depuis plusieurs décennies par rapport à l'emploi total dans tous les pays riches, y compris dans des régions où il n'y a pas ou peu d'exploitation pétrolière ou gazière, comme en Europe ou au Japon. C'est particulièrement le cas depuis 20 ans. Comme on le voit dans la Figure 2-3, la part de l'emploi manufacturier diminue partout et de manière parfois plus abrupte dans d'autres régions du monde.

Il est donc faux de prétendre que le Québec et le Canada se distinguent. Une seule raison explique ce phénomène universel : la hausse rapide dans tous les pays industrialisés de la productivité, que l'on exploite ou non du pétrole et du gaz naturel dans ces pays. Cette croissance de la productivité dans le secteur manufacturier permet de déplacer des emplois vers des secteurs où la productivité ne progresse pas aussi rapidement, car la production de biens manufacturés elle-même ne suit pas de tendance à la baisse²⁵.

25. Voir : Millan Muraine, *op. cit.*, note 20.

Figure 2-3
Part de l'emploi manufacturier en proportion de l'emploi total (1992, 2001 et 2009)



Sources : Statistique Canada, Tableau CANSIM 281-0024; OCDE, Labour Force Statistics; EuroStat. Note : les pays d'Europe (12) sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne et le Portugal.

Le dollar et le secteur manufacturier

On doit tout de même constater que la valeur du dollar canadien exerce une certaine influence à court terme sur la part de l'emploi manufacturier canadien et québécois. Cette influence est cependant négligeable à long terme.

Selon un document du Groupe Financier Banque TD publié en 2008²⁶, la tendance lourde à la baisse de la part des emplois manufacturiers au cours des 35 dernières années a été interrompue de 1994 à 2001 par un dollar canadien en constante dépréciation.

Le dollar canadien valait 0,88 \$ US en novembre 1991; il a plongé à 0,62 \$ US en janvier 2002. Une telle dépréciation n'a eu lieu nulle part ailleurs qu'au Canada, ce qui explique les bons résultats relatifs de l'emploi manufacturier durant la seconde moitié des années 1990. On pourrait dire que la baisse continue du dollar canadien a tout simplement retardé l'ajustement normal de l'emploi manufacturier canadien, en permettant d'une certaine façon de le « subventionner ». Depuis 2002, le dollar canadien a rebondi (il est actuellement près de la parité) et l'ajustement à la baisse de la part de l'emploi manufacturier a repris son cours normal.

Pour maintenir la part de l'emploi manufacturier, il faudrait donc vraisemblablement que le dollar canadien perde continuellement de la valeur. Il y aurait toutefois un fort prix à payer : les Canadiens devraient payer toujours plus cher leurs importations et verraient leur niveau de vie diminuer.

Selon la même étude du Groupe Financier Banque TD, il n'existe de toute façon qu'une relation très modérée entre le taux de change et la part de l'emploi manufacturier²⁷. Si l'on veut expliquer les pertes d'emploi du secteur manufacturier, il faut donc chercher ailleurs que dans la valeur du dollar.

Notons aussi que la baisse continue de la valeur du dollar canadien de 1991 à 2002 a peut-être permis de stabiliser temporairement l'emploi dans le secteur manufacturier, mais qu'elle a aussi eu des effets à long terme négatifs. Parce que le dollar se dépréciait constamment, les industriels ont négligé d'investir pour améliorer leur productivité au cours de cette période. Ce que l'on a gagné en matière de compétitivité des prix grâce à la baisse du dollar a ainsi été en partie perdu par la croissance très faible de la productivité canadienne.

La valeur du dollar canadien est donc relativement peu importante pour expliquer l'évolution à long terme du secteur manufacturier canadien. L'emploi manufacturier au Québec et dans l'ensemble du Canada s'est maintenu davantage que dans les autres pays développés de 1994 à 2001, en raison d'une dépréciation continue du dollar canadien durant cette période. Lorsque ce phénomène s'est inversé, la tendance lourde à la baisse de l'emploi manufacturier a simplement repris son cours normal, comme dans les autres régions du monde industrialisé, y compris là où l'on ne produit ni pétrole ni gaz naturel. Le développement des secteurs pétrolier et gazier en Alberta n'est donc pas la cause de ce phénomène inéluctable à long terme.

26. *Id.*, p. 7.

27. *Id.*, p. 5. Pour chaque hausse de 1 % de la valeur du dollar canadien, la part de l'emploi manufacturier diminue de 0,016 point de pourcentage. Autrement dit, une appréciation du dollar canadien de 0,61 \$ US à 1,00 \$ US réduirait la part de l'emploi manufacturier canadien d'environ 1 %.

2.3 Le pétrole va demeurer une ressource incontournable

Pour beaucoup de Québécois, le pétrole est une source d'énergie en voie de disparition. L'idée qu'on pourrait carrément s'en passer et le remplacer rapidement par des énergies vertes, telles que l'éolien ou le solaire, est largement répandue. La perspective de n'utiliser bientôt que des voitures électriques alimente aussi cette croyance. Qui plus est, le Québec n'importe à peu près pas de pétrole en provenance de l'Alberta²⁸. Pourquoi alors les Québécois devraient-ils se préoccuper de l'avenir des sables bitumineux exploités dans cette province?

En réalité, les énergies fossiles vont demeurer une ressource essentielle et incontournable pour longtemps encore au Québec et ailleurs dans le monde. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, même en supposant que les gouvernements aux quatre coins du monde adoptent des politiques ambitieuses de substitution des énergies vertes aux combustibles fossiles, la consommation de pétrole et de gaz continuera d'augmenter dans les 25 prochaines années, y compris au Québec. Selon tous les scénarios réalistes, les humains auront donc encore besoin de pétrole pour un bon moment.

Par ailleurs, le marché pétrolier est un marché mondial. Tout ce qui réduit la production mondiale de pétrole, que cela se produise près ou loin du Québec, en augmente le prix mondial et donc le prix au Québec. Une réduction de la production pétrolière albertaine se traduirait donc par des prix à la pompe plus élevés pour les Québécois.

28. « En 2009, les principaux pays fournisseurs de pétrole au Québec ont été l'Algérie et le Royaume-Uni. (...) Les approvisionnements en provenance du reste du Canada représentent actuellement 9,7 % du total, après avoir été la source la plus importante d'approvisionnement au début des années 80 et avoir occupé une place négligeable au cours des années 90. (...) En 2009, une petite quantité de brut en provenance de l'Ouest canadien a été livrée au Québec, la dernière livraison en provenance de cette région remontant à 1997. L'approvisionnement en brut canadien provient principalement de Terre-Neuve ». Voir : Ministère des Ressources naturelles du Québec, *Importations et exportations de pétrole*, <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-import-export-petrole.jsp>.

Enfin, la production de pétrole conventionnel plafonnera sans doute au cours des 20 prochaines années et sera remplacée de plus en plus par des sources de pétrole non conventionnelles comme les sables bitumineux. En bref, l'exploitation des sables bitumineux est nécessaire et inévitable.

Les perspectives du marché de l'énergie

De 1973 à 2008, la consommation mondiale d'énergie primaire a doublé, passant de 6115 à 12 267 Mtep (millions de tonnes-équivalent pétrole)²⁹. En 2008, le pétrole représentait 33 % de la consommation, alors que le gaz naturel comptait pour 21 % de celle-ci et le charbon pour 27 %. Le nucléaire, l'hydroélectricité et la biomasse comptaient pour 18 % de la consommation. Les sources d'énergie nouvelles – comme l'éolien, le solaire et la géothermie – totalisaient 0,7 %. Même si la part de ces énergies « vertes » a énormément crû depuis 1973, alors qu'elles représentaient à peine 0,1 % du total, elle est toujours négligeable.

L'Agence internationale de l'énergie (IEA), dans son rapport *Perspectives sur l'énergie mondiale 2010*³⁰, élabore trois scénarios de croissance de la consommation mondiale d'énergie primaire de 2008 à 2035.

Dans son scénario de base, appelé « politiques actuelles », la demande mondiale augmente de 1,4 % par année, soit nettement moins que les 2 % par année observés depuis 1980. Dans le scénario « nouvelles politiques », qui tient pour acquis que la plupart des gouvernements mettent en place des mesures visant à réduire la consommation d'énergie et à encourager les énergies renouvelables, la demande augmente tout de même de 1,2 % par an

29. Agence internationale de l'énergie, *Key World Energy Statistics*, octobre 2010, p. 6. L'énergie primaire est l'énergie qui n'a pas été transformée en une autre forme par un processus industriel. Par exemple, l'électricité produite à l'aide d'une centrale au gaz est une énergie secondaire alors que le gaz naturel lui-même est une énergie primaire.

30. À moins d'indication contraire, toutes les données de cette section proviennent du rapport *World Energy Outlook 2010* de l'Agence internationale de l'énergie, http://www.oecd-ilibrary.org/energy/world-energy-outlook-2010_weo-2010-en/.

jusqu'en 2035. Dans le scénario « 450 »³¹, qui présume que les gouvernements agissent de façon très ambitieuse pour limiter la consommation, la demande n'augmente que de 0,7 % par année.

Notons que si le premier scénario s'avère, la demande augmentera de 47 % de 2008 à 2035. Dans le cas des deux autres scénarios, les chiffres sont de 36 % et 22 %. Quelles que soient les mesures prises par les gouvernements à l'échelle mondiale, la demande d'énergie va donc continuer d'augmenter (voir la Figure 2-4).

Pour la suite de ce texte, nous allons utiliser le scénario mitoyen de l'IEA (« nouvelles politiques »), en sachant que les deux autres scénarios changent la valeur des résultats sans en modifier l'essence.

En 2035, le pétrole demeure la plus importante source d'énergie primaire. Sa part diminue de 33 % en 2008 à 28 % du total en 2035, mais la demande augmente tout de même de 15 %. Le gaz naturel augmente sa part (la demande augmente de 44 %), alors que celle du charbon diminue (mais la demande de charbon augmente tout de même de 19 %). Le nucléaire, l'hydroélectricité et la biomasse

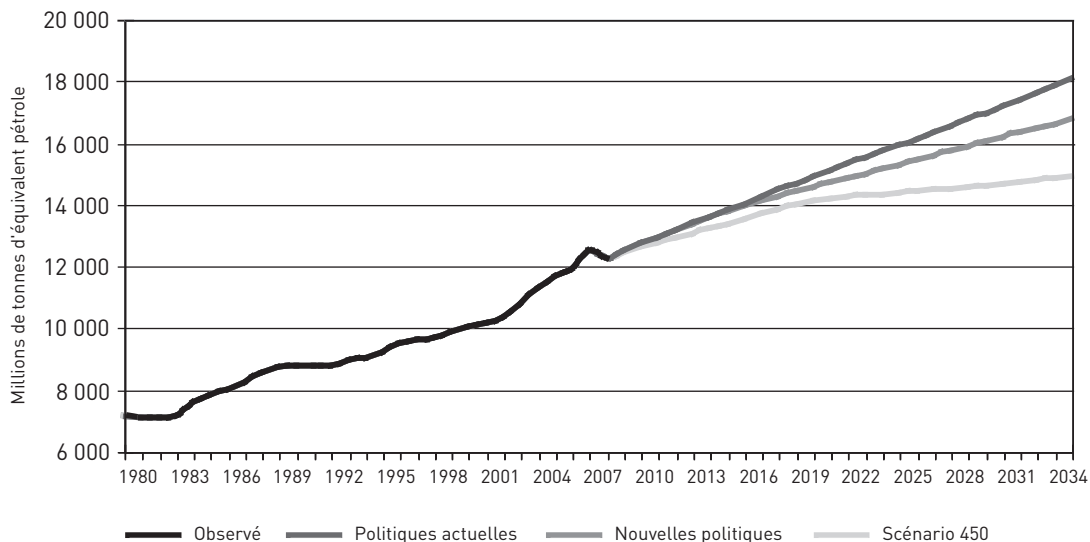
verront leur part augmenter de 18 % à 22 %, alors que les sources d'énergies nouvelles « vertes » verront leur part augmenter de 0,7 % à 4 % du total (voir la Figure 2-5).

Les pays de l'OCDE, dont le Canada, les États-Unis et les autres pays riches, ne contribuent que pour une petite partie de l'augmentation de la demande mondiale d'énergie primaire d'ici à 2035, soit 7 %. Les 93 % restant viennent de la Chine (36 %), de l'Inde (18 %) et des autres pays en développement. La consommation d'énergie par habitant dans ces pays est aujourd'hui bien moins forte que dans les pays de l'OCDE, mais cet écart devrait s'amenuiser au cours des décennies qui viennent.

Ainsi, les énergies fossiles demeureront dominantes d'ici à 2035. Qui plus est, la majeure partie de l'augmentation de la consommation d'énergie proviendra de ces énergies, malgré la forte hausse de la production d'énergies renouvelables. Pour une autre génération au moins, le monde ne peut tout simplement pas se passer de davantage de pétrole, davantage de charbon et davantage de gaz naturel. Si l'offre ne suit pas la demande, on peut s'attendre à des hausses importantes des prix, y compris au Québec.

31. Le nombre 450 fait référence à l'objectif de limiter la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à 450 parties par million.

Figure 2-4
Demande mondiale d'énergie et projections selon différents scénarios



Les énergies vertes comme solutions de recharge?

À moins d'un changement draconien dans notre mode de vie, il sera donc impossible de se passer de pétrole supplémentaire durant les 25 prochaines années. Bien qu'on puisse produire de l'électricité à l'aide d'autres méthodes (charbon, gaz naturel, nucléaire), le pétrole est particulièrement bien adapté pour les transports. D'ailleurs, la majeure partie de l'augmentation de la demande de pétrole provient du secteur des transports dans les pays émergents.

Quelques pays ont tenté au cours des dernières années de réduire de façon accélérée leur dépendance aux énergies fossiles. Le cas de l'Espagne est particulièrement instructif. Le gouvernement espagnol, dès 1997, a mis en place l'une des politiques les plus ambitieuses d'Europe pour favoriser les énergies vertes, à l'aide de subventions et de réglementation. Une étude de l'Universidad Rey Juan Carlos, dirigée par Gabriel Calzada Álvarez, qui a fait les manchettes en 2009, présente un portrait de la situation³².

Quels furent les résultats pour le secteur de l'électricité produite au moyen de panneaux solaires? Le prix de vente réglementé par kilowattheure obtenu par les producteurs de cette énergie sur le réseau d'électricité est sept fois plus élevé que le prix moyen de vente sur le marché. Cela a entraîné un déficit subventionné³³ de 5,64 milliards d'euros pour 2008 seulement (à la hausse, car la quantité d'installations augmente chaque année). Et ce secteur ne compte toujours que pour 1 % de la production d'électricité en Espagne.

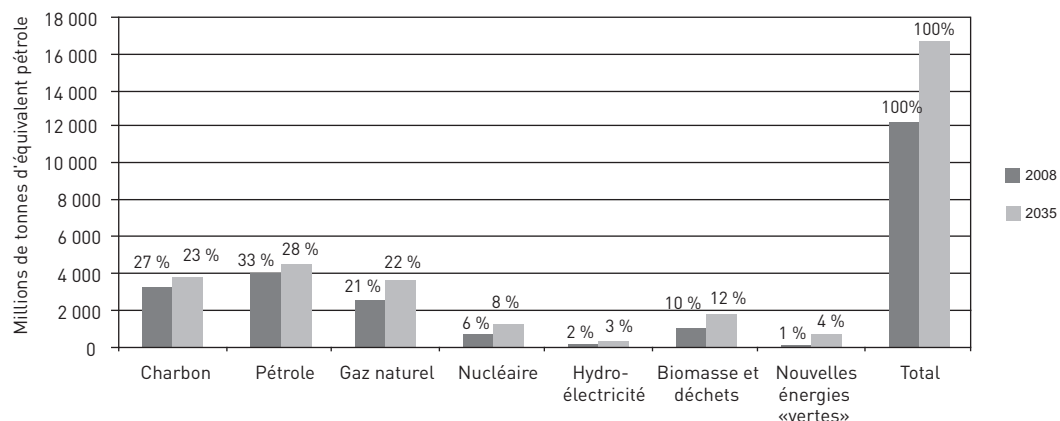
L'impact sur l'emploi a été tout aussi désastreux. Pour chaque emploi « vert » créé, 2,2 emplois ont été perdus ailleurs dans l'économie. Chaque mégawatt « vert » de capacité installée détruit 5,28 emplois, en raison de coûts plus élevés pour l'électricité ou d'impôts plus élevés pour les subventionner. Chaque emploi « vert » créé depuis 2000 a coûté 571 138 euros en subventions au gouvernement (et plus d'un million d'euros par emploi dans le secteur de l'éolien).

Pour être concurrentielles, les énergies vertes nécessitent toutes des subventions, qui deviennent énormes si l'on tente de remplacer une part

32. Gabriel Calzada Álvarez *et al.*, *Study of the effects on employment of public aid to renewable energy sources*, Document de travail, Universidad Rey Juan Carlos, mars 2009, <http://www.juandemariana.org/pdf/090327-employment-public-aid-renewable.pdf>.

33. Les producteurs d'électricité reçoivent une subvention pour chaque kilowattheure produit, en raison des coûts de production plus élevés que les revenus de la vente d'électricité.

Figure 2-5
Demande mondiale d'énergie par source (2008 et 2035)



Note : Les prévisions pour 2035 correspondent au scénario « nouvelles politiques » de l'IEA.

importante des énergies fossiles. Un passage massif et rapide aux énergies renouvelables repose nécessairement sur ces subventions désastreuses sur le plan de l'emploi, sans parler de leur impact sur les finances publiques. Ce passage aux énergies renouvelables se fera à long terme en s'appuyant sur une plus forte demande, sur des prix plus concurrentiels et des technologies plus efficaces. En attendant, le pétrole reste nécessaire.

D'où viendra le pétrole nécessaire?

Actuellement, environ 23 % de la production mondiale de pétrole vient des pays de l'OCDE. Le Moyen-Orient représente 31 % de la production, la Russie, 13 % et l'Afrique, 12 %.

Selon le scénario mitoyen de l'IEA, la production de pétrole conventionnel plafonnera vers 2020, alors que celle de pétrole non conventionnel et de liquides de gaz naturel continuera d'augmenter rapidement. Le pétrole non conventionnel albertain figure en bonne place dans tous les scénarios. En fait, toute l'augmentation de la production pétrolière d'ici à 2035 proviendra du pétrole non conventionnel.

La production de pétrole conventionnel des pays non membres de l'OPEP diminuera d'ici à 2035. Le pétrole disponible au cours des prochaines 25 années proviendra de plus en plus de pays qui ne sont pas, pour le moment, des exemples de démocratie et de stabilité. En 2035, les pays de l'OPEP, dont les principaux producteurs seront l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran, produiront 54 % du pétrole conventionnel mondial (contre 42 % actuellement).

Le pétrole non conventionnel, dont les réserves sont énormes, atteindra 9,9 % de la production pétrolière en 2035 (elle en représente 2,8 % aujourd'hui). Le Canada, avec ses sables bitumineux, et le Venezuela, avec son pétrole extra lourd, seront les deux principaux producteurs de pétrole non conventionnel. Les schistes bitumineux, une forme de pétrole non conventionnel plus difficile à extraire, devraient commencer à prendre de l'importance après 2025.

La quantité de pétrole non conventionnel contenue dans les sables bitumineux albertains est estimée à plus de 2000 milliards de barils. Avec la technologie existante et aux prix actuels, les réserves de pétrole recouvrables dans les sables bitumineux s'élèveraient à 170 milliards de barils. Ce sont les deuxièmes réserves mondiales en importance, après celles de l'Arabie saoudite.

Le pétrole albertain est extrêmement avantageux comme source pour le Canada et les États-Unis. Il est produit dans un contexte très sûr, où les droits de propriété et les contrats sont respectés. Les normes environnementales canadiennes sont bien plus sévères que celles des pays de l'OPEP. Situé à l'intérieur du continent, transporté par pipelines, il n'est pas soumis aux aléas de l'extraction en mer ou du transport maritime et ne passe pas par le golfe Persique ou le canal de Suez. Sa production n'enrichit pas des régimes dictatoriaux.

En bref, le pétrole albertain est la source la plus fiable de cette énergie, une énergie qui est et restera d'une importance vitale pour le Québec pendant encore longtemps.

Conclusion

Le Québec et l'Alberta sont, chacun à sa façon, des puissances énergétiques.

Comme on vient de le voir, l'Alberta possède les secondes réserves mondiales de pétrole recouvrables en importance dans le monde, après celles de l'Arabie saoudite. Le Québec est lui aussi un acteur mondial de premier rang dans le domaine de l'énergie. À lui seul, il est le quatrième plus important producteur d'hydroélectricité au monde derrière la Chine, le Brésil et les États-Unis³⁴. Tout comme l'Alberta, qui exporte de grandes quantités de pétrole vers le sud, le Québec

34. Ministère des Ressources Naturelles du Québec, *La production d'électricité disponible par type de producteurs*, <http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-production-electricite.jsp>; U.S. Energy Information Agency, *International Energy Statistics: Hydroelectric Power*, <http://www.eia.gov/cfapps/ipdbproject/IEDIndex3.cfm>.

exporte de l'électricité vers les États-Unis, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick³⁵.

On a beaucoup mis l'accent, dans certaines déclarations et débats publics, sur les divergences d'opinion et d'intérêt entre les deux provinces, notamment en ce qui a trait aux impacts environnementaux de l'exploitation des sables bitumineux³⁶. Le Québec et l'Alberta ont pourtant des intérêts complémentaires et communs dans le dossier de l'énergie. Les deux doivent en particulier s'assurer de garder un accès au marché américain et maintenir un appui populaire au développement de leurs ressources respectives, qui font l'une et l'autre l'objet de critiques de la part de groupes sociaux et environnementalistes.

On retrouve par ailleurs au Québec un potentiel de production d'hydrocarbures qui pourrait modifier considérablement le portrait énergétique de la province. Le potentiel pétrolier et gazier du gisement Old Harry dans le Golfe du Saint-Laurent, où un moratoire sur l'exploration a été imposé jusqu'en 2012, est connu depuis longtemps³⁷. Selon des travaux d'exploration récents, le sous-sol de l'île Anticosti pourrait quant à lui contenir le potentiel pétrolier terrestre le plus élevé au Québec³⁸.

Un débat est de plus déjà engagé sur les conditions d'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, dont les retombées économiques pourraient elles aussi être considérables. Selon les estimations du ministère des Ressources naturelles du Québec, « jusqu'à 250 puits horizontaux pourraient être forés chaque année dans les basses-terres du Saint-Laurent, ce qui nécessiterait des investissements d'au moins 1 G\$/an de la part des sociétés d'exploitation. À ce rythme, jusqu'à 7 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects pourraient ainsi être créés au Québec »³⁹.

Les Québécois pourraient donc bientôt être confrontés aux mêmes enjeux que ceux qui ont cours depuis plusieurs années en Alberta en ce qui a trait aux impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'exploitation des énergies fossiles. La présence au Québec d'un tel potentiel renforce la nécessité d'aborder la question autrement que de manière simpliste, en prétendant par exemple que l'exploitation des sables bitumineux en Alberta nuit à l'économie du Québec et que le Québec pourra de toute façon bientôt remplacer les énergies fossiles par des énergies alternatives. Comme on l'a vu dans cette section, ce type d'argument ne tient pas la route.

La prospérité albertaine profite aux Québécois de diverses façons, mais beaucoup d'entre eux n'en sont pas conscients et entretiennent pour diverses raisons une image négative de cette province. Ils auraient toutefois intérêt à mieux comprendre ce qui se passe chez leurs compatriotes albertains, surtout si le Québec devient lui-même dans un proche avenir une région productrice d'énergies fossiles. Le Québec et l'Alberta ont tout à gagner à coopérer davantage l'un avec l'autre et à renforcer ainsi un partenariat qui unit deux des principales puissances énergétiques de la planète.

35. En 2008, 13 % du pétrole consommé aux États-Unis provenait du Canada. Voir : Affaires étrangères et Commerce International Canada, *Relations entre le Canada et les États-Unis sur le plan de l'énergie*, http://www.canadainternational.gc.ca/washington/bilat_can/energy-energie.aspx?lang=fra&highlights_file=&left_menu_en=&left_menu_fr=&mmission=. Pour les exportations du Québec, voir Ministère des Ressources naturelles du Québec, *Importations et exportations d'électricité*, <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-import-export-electricite.jsp>.

36. Alexandre Robillard, « Charest "profitera de toutes les tribunes" à Copenhague », *Cyberpresse*, 10 septembre 2009, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/200909/10/01-900559-charestprofitera-de-toutes-les-tribunes-a-copenhague.php>.

37. Robert Dutrisac, « Pétrole : changement de cap à Québec », *Le Devoir*, 16 février 2011, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/316914/petrole-changement-de-cap-a-quebec>.

38. Alexandre Shields, « Anticosti : Hydro-Québec aurait cédé un trésor », *Le Devoir*, 14 février 2011, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/316778/anticosti-hydro-quebec-aurait-cede-un-tresor>.

39. Voir : Ministère des Ressources naturelles du Québec, *Le développement du gaz de schiste au Québec*, Document technique, 15 septembre 2010, p. 8, http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/exploration/developpement_gaz_schiste_quebec.pdf.

À propos des auteurs

Michel Kelly-Gagnon, président-directeur général



Après avoir dirigé l'IEDM de 1999 à 2006, Michel Kelly-Gagnon a été président du Conseil du patronat du Québec jusqu'en janvier 2009. Il est diplômé en droit de l'Université de Montréal et a exercé au début de sa carrière chez Colas & associés à Montréal, pour ensuite se lancer en affaires en devenant un des actionnaires et dirigeants de Formatrad, une firme spécialisée dans la formation en entreprise. M. Kelly-Gagnon est membre de la Société du Mont-Pèlerin. Il est président du comité avisier de Global Ressources Humaines, une firme-conseil en gestion des ressources humaines et en placement de personnel, et a été membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) de 2006 à 2009. Il a été l'un des six Québécois honorés par le palmarès 2008 des *40 Canadiens performants de moins de 40 ans*TM. Il participe activement aux conseils d'administration de la Fondation canadienne pour l'innovation et de plusieurs fondations charitables dont la Fondation universitaire Pierre Arbour et la John W. Dobson Foundation.

Germain Belzile, directeur de la recherche



M. Belzile a enseigné l'économie pendant 25 ans à l'UQAM et à HEC Montréal. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de l'UQAM, où il a aussi fait des études doctorales. Il est le co-auteur des manuels d'économie les plus utilisés dans les universités francophones canadiennes (*Principes de microéconomie* et *Principes de macroéconomie*). Auteur de plusieurs articles, il participe régulièrement à des débats, entrevues et conférences portant sur la mondialisation, l'économie et le libéralisme.

Youri Chassin, économiste



Youri Chassin est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal et a passé un trimestre à Mexico dans le cadre de ses études. Il a été analyste économique au Conseil du patronat du Québec (CPQ) et économiste au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), où il a notamment collaboré à l'ouvrage *Le Québec économique 2009*. Son intérêt pour les politiques publiques remonte à son passage à l'université pendant lequel il a oeuvré à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), au Conseil permanent de la jeunesse et à Force Jeunesse. Il est l'auteur de plusieurs études portant sur les finances publiques, sur l'emploi chez les jeunes, sur les universités et sur la fiscalité.

